

**Louvain School of Management**

# **Analyse des risques dans le secteur de la construction via l'ISA 315**

Auteur : CLADAS Barbara

Promoteur : COLLIN Victor

Année académique 2018-2019

Master en Sciences de Gestion, Option Audit et Révisorat

## Résumé

La problématique traitée dans ce mémoire est l'analyse des risques d'une entreprise par un auditeur dans un secteur déterminé, via la Norme Internationale d'Audit 315 « Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives par la connaissance de l'entité et de son environnement ». Cette norme comprend la prise de connaissance de l'entité, de son environnement et de son contrôle interne, l'identification des risques inhérents de l'entreprise et l'évaluation des risques importants, et l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives au niveau des états financiers et des assertions.

Le secteur choisit est le secteur de la construction (code Nace 41 à 43). Celui-ci représente une partie importante de l'économie belge, cependant le secteur est mature et la concurrence est rude. Ce secteur ouvre beaucoup de possibilités en termes de risques.

Les comptes annuels de la société Entreprises Jacques Delens ont été choisis comme cas pratique et ont été analysés. Cette entreprise est active dans la construction, la rénovation / restauration et la promotion immobilière depuis plus de 50 ans et présente une santé financière extrêmement bonne. De nombreux risques inhérents sont ressortis dont 4 risques importants, c'est-à-dire des risques qui ont une probabilité d'occurrence et un impact possible élevés : le risque de ne pas distinguer immobilisations et achats d'approvisionnement, le risque de mauvaise évaluation de l'état d'avancement des chantiers en cours à la fin de l'année, le risque de ne pas enregistrer le chiffre d'affaires sur le bon exercice comptable et le risque d'encodage des achats dans la mauvaise période comptable.

Lors de l'analyse des risques d'anomalies significatives, tous les comptes présents dans les comptes annuels du cas pratique ont été analysés. Les RAS possibles ont été identifiés et reliés aux différentes assertions : Réalité, Exhaustivité, Exactitude, Cut-off, Valorisation et Classification et Présentation. Les masses des comptes annuels pouvant présenter le plus de RAS sont les immobilisations financières, les stocks, les achats et les ventes, et ce surtout au niveau de l'exhaustivité et du cut-off.

Toute cette analyse de risque va permettre à l'auditeur de poursuivre son audit et de pouvoir concevoir des procédures d'audit complémentaires afin de répondre aux risques identifiés et établir son opinion et son rapport sur les comptes annuels.

## Remerciements

*Ce mémoire est l'aboutissement de trois années passées au sein de l'Université Catholique de Mons. Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont aidée lors de la rédaction de ce mémoire.*

*Je remercie Monsieur Collin, professeur et promoteur, qui, malgré quelques difficultés de parcours, a accepté de m'aider.*

*Je tiens aussi à remercier Monsieur Vandendorre et Madame Vessié, dont les cours donnés durant mon Master ont été très utiles lors de la rédaction de ce mémoire.*

*Je suis également reconnaissante envers Monsieur Marko, maître de stage, pour les connaissances qu'il m'a transmises et pour ses encouragements.*

*Enfin, je remercie également ma famille et mes amis qui m'ont encouragé tout au long de la rédaction de ce mémoire.*

## Table des matières

Introduction .....	1
1. Les Normes ISA.....	2
1.1 Qu'est-ce que c'est ?.....	2
1.2 Obligation de nommer un commissaire.....	3
1.3 À qui s'appliquent les Normes ISA ? .....	8
2. Les 3 phases de l'Audit.....	9
2.1 Evaluation des risques .....	9
2.2 Réponse aux risques .....	12
2.3 Établissement des rapports .....	13
3. La Norme ISA 315.....	15
3.1 Objectif de l'auditeur .....	15
3.2 Types de risques .....	15
3.3 Types de procédures d'évaluation des risques .....	16
3.4 Connaissance de l'entité et de son environnement.....	20
3.5 Connaissance de son contrôle interne.....	21
3.6 Identification et évaluation des Risques d'Anomalies Significatives .....	25
3.7 Documentation.....	28
4. Application au secteur de la construction .....	30
4.1 Le poids du secteur .....	31
4.2 La structure du secteur.....	33
4.3 L'évolution du secteur .....	34
4.4 Stop au béton .....	36
4.5 Technologie .....	37
4.6 Réglementation.....	38
5. Cas pratique .....	39
5.1 Présentation de l'entreprise .....	39
5.2 Identification et évaluation des risques inhérents.....	45
5.3 Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives.....	58
Conclusion.....	76
Bibliographie.....	77
Annexes.....	80

## Liste abrégées

<b>ASBL</b>	Association Sans But Lucratif
<b>BESIX RED</b>	BESIX Real Estate Development
<b>CS</b>	Code des Sociétés
<b>CSA</b>	Code des Sociétés et des Associations
<b>EIP</b>	Entité d'Intérêt Public
<b>EJD</b>	Entreprises Jacques Delens
<b>ETP</b>	Equivalent Temps Plein
<b>IMO</b>	Installations, Machines et Outillage
<b>IRE</b>	Institut des Réviseurs d'Entreprises
<b>ISA</b>	International Standards on Auditing / Normes Internationales d'Audit
<b>IWEPS</b>	Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique
<b>Loi sur les ASBL</b>	Loi du 27 juin 1921 sur les Associations Sans But Lucratif
<b>R&amp;D</b>	Recherche et Développement
<b>RAS</b>	Risque d'Anomalies Significatives
<b>RI</b>	Risque Inhérent
<b>RSE</b>	Responsabilité Sociétale des Entreprises
<b>SA</b>	Société Anonyme
<b>SPRL</b>	Société Privée à Responsabilité Privée
<b>Statbel</b>	Office Belge des Statistiques
<b>TVA</b>	Taxes sur le Valeur Ajoutée
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>VA</b>	Valeur ajoutée

## Liste des figures

Figure 1 : Les 3 phases d’audit.....	9
Figure 2 : Valeur ajoutée du secteur de la construction en 2014.....	31
Figure 3 : Emploi dans le secteur de la construction en 2014.....	32
Figure 4 : Assujettis TVA du secteur de la construction en 2014.....	33
Figure 5 : Répartition selon la forme juridique dans le secteur de la construction en 2014....	34
Figure 6 : Evolution du nombre de permis à bâtir en 2016 et 2017.....	35
Figure 7 : Structure simplifiée de BESIX Group.....	40
Figure 8 : Structure des ENTREPRISES JACQUES DELENS.....	41
Figure 9 : Carte d’évaluation des risques inhérents selon leur probabilité et leur impact.....	45

## Liste des annexes

Annexe 1 : Article 15 du Code des Sociétés.....	81
Annexe 2 : Article 1:24 du Code des Sociétés et des Associations.....	83
Annexe 3 : Comptes annuels de l'exercice 2017 de la SA Entreprises Jacques Delens.....	85

## Introduction

Dans le monde économique actuel, la connaissance des risques liés à son entreprise est importante afin de pouvoir faire face à une concurrence toujours plus rude et des attentes toujours plus élevées. Dans son métier, le Réviseur d'Entreprises audite les comptes annuels des entreprises afin de vérifier que ceux-ci reflètent une image fidèle de la réalité. Durant son audit, il devra passer par une étape essentielle ; analyser et évaluer les risques de l'entreprise, afin de pouvoir par la suite forger son opinion sur les comptes annuels.

L'objectif de ce mémoire est de traverser cette analyse au travers de la législation en vigueur y relative, la Norme ISA 315 « Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives par la connaissance de l'entité et de son environnement » et ce via l'application à un cas pratique dans un secteur choisit ; le secteur de la construction.

Nous commencerons par une description des Normes ISA en général et des trois étapes d'un audit afin de cerner le contexte dans lequel nous nous trouvons. Ensuite, nous analyserons en détail la Norme ISA 315, sur laquelle repose ce mémoire. Après cela, nous prendrons connaissance du secteur de la construction via une description de ses différentes caractéristiques. Et enfin, nous effectuerons la procédure d'identification et d'évaluation des risques à l'aide d'une entreprise choisie, active dans le secteur de la construction.

Durant l'analyse du cas pratique, nous ne pourrons cependant pas effectuer la procédure au niveau du contrôle interne, ces données étant privées et, comme son nom l'indique, internes à l'entreprise.

*À savoir :*

*- Les Normes ISA utilisées dans ce mémoire et dont il sera fait référence sont les dernières ISA adaptées et applicables en Belgique, c'est-à-dire les ISA révisées en 2018.*

*- Le Code des Sociétés a été abrogé par la « Loi introduisant le Code des sociétés et des associations et portant des dispositions diverses » du 23/03/2019, et donc au cours de la rédaction de ce mémoire. Le nouveau Code des Sociétés et des Associations est entré en vigueur le 01/05/2019. Afin d'être le plus complet possible, lorsqu'une référence sera faite à un article, les articles applicables dans les deux codes seront communiqués.*

## **1. Les Normes ISA**

Les Normes ISA sont les « International Standards on Auditing », c'est-à-dire les Normes Internationales d'Audit. Ces normes sont rédigées par l'IAASB, l' « International Auditing and Assurance Standards Board », un des organes normalisateurs de l'IFAC, l' « International Federation of Accountants », et qui s'occupe de l'établissement de normes internationales de haute qualité, notamment dans le domaine de l'audit<sup>1</sup>. Les ISA représentent un référentiel de normes applicables pour la certification des comptes annuels et des comptes consolidés, elles représentent ainsi la base d'un audit.

### **1.1 Qu'est-ce que c'est ?**

Les Normes ISA ne sont pas toutes nouvelles mais ont été de nombreuses fois changées et adaptées afin de pouvoir être appliquées au mieux aux entreprises dans un contexte international. Les ISA sont utilisées par une majorité des Etats Membres de l'Union Européenne.

Il y a actuellement 36 normes qui composent les ISA. Selon l'ISA 200 « Objectifs généraux de l'auditeur indépendant et conduite d'un audit selon les Normes Internationales d'Audit », toutes les Normes sont structurées de la même manière :

- 1) Introduction ;
- 2) Objectif ;
- 3) Définition ;
- 4) Diligences requises ;
- 5) Modalités d'application et autres informations explicatives.

---

<sup>1</sup> International Federation of Accountants (IFAC), « A propos IAASB », URL : <https://www.iaasb.org/about-iaasb>

En Belgique, les missions de commissariat, d'audit des comptes, sont effectuées par un Réviseur d'Entreprises.<sup>2</sup> Tous les Réviseurs belges sans exception sont membres de l'IRE : l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

L'IRE a choisi d'adopter les Normes ISA via la Norme relative à l'application des Normes ISA en Belgique<sup>3</sup> en date du 10/11/2009. Cette norme rend les ISA applicables pour les Entités d'Intérêt Public (en abrégé, EIP) pour les exercices comptables clôturés à partir du 15/12/2012 et pour les autres entités pour les exercices comptables clôturés à partir du 15/12/2014. La norme de l'IRE met aussi en lumière plusieurs aspects quant à l'application des ISA aux entités belges. En effet, il faudra adapter les ISA à l'entreprise qui est contrôlée selon sa taille, sa complexité ou encore sa nature. La structure même de chaque entreprise devra influencer le calendrier et l'étendue des diverses procédures d'audit que le Réviseur mettra en œuvre tout au long de son contrôle.

## **1.2 Obligation de nommer un commissaire**

En fonction de la loi nationale de chaque pays, les entreprises devront ou non nommer un commissaire et leurs travaux d'audits devront être menés dans le respect des Normes ISA. En Belgique, c'est le Code des Sociétés et la Loi du 27 juin 1921 sur les Associations Sans But Lucratif (pour les ASBL), et depuis le 01/05/2019 le Code des Sociétés et des Associations, qui permettra de savoir si une entreprise sera ou non dans l'obligation de désigner un Réviseur d'Entreprises chargé d'effectuer une revue de ses états financiers en appliquant les Normes ISA.

---

<sup>2</sup> Articles 130 du CS et 3:58 du CSA

<sup>3</sup> « Norme relative à l'application des normes ISA en Belgique » publiée par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, adoptée le 10/11/2009

Pour savoir si une entreprise est concernée par cette obligation, on peut structurer le raisonnement en 3 questions :

- A. L'entreprise est-elle une EIP ?
- B. Quelles est sa forme juridique ?
- C. Quelle est sa taille et fait-elle partie d'un groupe ?

### **A. L'entreprise est-elle une EIP ?**

La première chose à se demander est de savoir si la société est une Entité d'Intérêt Public. Les EIP sont composées de 4 types de sociétés : les sociétés cotées, les établissements de crédits, les entreprises d'assurance et de réassurance et les organismes de liquidation ou assimilés.<sup>4</sup> Par exemple, en Belgique, des sociétés bien connues telles que ING Belgique, BNP Paribas Fortis, AG Insurance ou encore AXA Belgium sont des EIP<sup>5</sup>. Le contrôle légal de leurs comptes répond à des exigences légales spécifiques et est soumis au Règlement (UE) numéro 537/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014. Si la société est une EIP, il est inutile de continuer le raisonnement avec les deux autres questions car cette forme de société est obligée de faire contrôler ses états financiers par un commissaire et les ISA sont dès lors applicables.

### **B. Quelle est sa forme juridique ?**

Pour toutes les entreprises qui ne sont pas des EIP, il faudra analyser sa forme juridique. L'article 141, 1°, 3° et 4° du CS désigne les formes de société auxquelles l'obligation de nommer un commissaire pour l'audit des comptes ne s'applique pas :

« [...], le présent chapitre n'est pas applicable :

*1° aux sociétés en nom collectif, aux sociétés en commandite simple et aux sociétés coopératives à responsabilité illimitée dont tous les associés à responsabilité illimitée sont des personnes physiques ;*

---

<sup>4</sup> Article 4/1 du CS et article 1:12 du CSA

<sup>5</sup> Banque Nationale Belge (BNB), « Domaines de contrôle », URL : <https://www.nbb.be/fr/supervision-financiere/controle-prudentiel/domaines-de-contrôle>

[...];

3° *aux groupements d'intérêt économique dont aucun membre n'est lui-même soumis au contrôle par un commissaire ;*

4° *aux sociétés agricoles.* »<sup>6</sup>

Autrement dit, l'obligation dont il est question pourra s'appliquer aux Sociétés Anonymes, aux Sociétés en Commandite par Action, aux Sociétés Privées à Responsabilité Limitée, aux Sociétés Coopératives à Responsabilité Limitée, mais aussi aux Sociétés en Nom Collectif, aux Sociétés en Commandite Simple et aux Sociétés Coopératives à Responsabilité Illimitée dont tous les associés à responsabilité illimitée ne sont pas des personnes physiques.

En ce qui concerne les ASBL, l'article 17§5 de la Loi sur les ASBL confirme le fait que celles-ci pourront aussi être soumises à cette obligation.

Avec le nouveau Code des Sociétés et des Associations en vigueur à partir du 01/05/2019, de nombreuses formes juridiques vont disparaître, voici donc selon l'article 3:72 les sociétés auxquelles l'obligation de nommer un commissaire continuera à s'appliquer : les Sociétés Simples autrefois Groupement d'intérêt économique, les Sociétés en Nom Collectif et les Sociétés en Commandite (qui n'étaient pas des sociétés agricoles sous le régime de l'ancien Code des Sociétés) dont tous les associés ne sont pas des personnes physiques, mais aussi les Sociétés Anonymes, les Sociétés Coopératives et les Sociétés à Responsabilité Limitée. Et l'article 3:47§6 du CSA qui le confirme pour les ASBL.

### **C. Quelle est sa taille et fait-elle partie d'un groupe ?**

Pour les sociétés dont la forme est sujette à l'obligation de nommer un commissaire, on passera à la dernière question. L'article 141, 2° du CS et l'article 3:72, 2° du CSA décrit que l'obligation en matière de nomination d'un commissaire<sup>7</sup> n'est pas applicable aux petites sociétés. Autrement dit, cette obligation sera applicable lorsqu'une société sera considérée comme grande. L'article précise aussi que pour définir si une société est petite ou non, celle-

---

<sup>6</sup> Article 141 du Code des Sociétés

<sup>7</sup> N.B. : Les petites sociétés n'ont pas l'obligation de nommer un commissaire pour l'audit de leurs comptes annuels mais, si elles le veulent, elles sont en droit de le faire.

ci sera considérée individuellement, sauf dans le cas où elle fait partie d'un groupe qui est tenu d'établir et de publier des comptes annuels consolidés.<sup>8</sup>

Les critères de taille d'une société sont régis par les articles 15 et 15/1<sup>9</sup> du CS et l'article 1:24 du CSA, l'article 15 du CS et l'article 1:24 du CSA étant repris pour plus de facilité dans leur intégralité en annexe<sup>10</sup>. Pour savoir si une société est considérée comme petite ou grande, les critères des articles 15§1 du CS et 1:24§1 du CSA s'appliquent :

« [...] :

- *nombre de travailleurs occupés, en moyenne annuelle : 50 ;*
- *chiffre d'affaires annuel, hors taxe sur la valeur ajoutée : 9 000 000 euros ;*
- *total du bilan : 4 500 000 euros. »<sup>11</sup>*

Selon l'article 15§2 du CS et l'article 1:24§2 du CSA, si plus d'un des critères ci-dessus sont dépassés pendant 2 exercices comptables successifs, la société sera considérée comme grande. Dans le cas contraire, elle sera considérée comme petite.

Les articles 15§6 du CS et 1:24§6 du CSA précisent que si la société est liée<sup>12</sup> à une ou plusieurs autres sociétés les chiffres d'affaires et le total bilan sont pris sur une base consolidée, alors que le nombre de travailleurs en ETP de chacune des sociétés liées sont additionnés. Cependant le paragraphe §7 du même article du CS et du même article du CSA ne rend cela applicable qu'aux sociétés mères, c'est-à-dire aux sociétés qui détiennent un pouvoir de contrôle sur une autre société selon l'article 6 du CS et l'article 1:15, 1° du CSA. Mais attention, l'article 141, 2° du CS et l'article 3:72, 2° du CSA expriment le fait que, pour savoir si une société est considérée comme grande ou petite dans le but de considérer l'obligation de nommer un commissaire, celle-ci doit être prise individuellement sauf si elle fait partie d'un groupe. Ces articles ne font pas de distinction entre les sociétés mères et les filiales. Il découle donc que toute société faisant partie d'un groupe considéré comme grand au sens de l'article 15 du CS et de l'article 1:24 de CSA sur base consolidée sera elle-même

---

<sup>8</sup> Article 141,2° du Code des Sociétés et 3:72,2° du Code des Sociétés et des Associations

<sup>9</sup> Relatif aux Microsociétés

<sup>10</sup> Voir Annexes 1 et 2

<sup>11</sup> Article 15§1 du Code des Sociétés et article 1:24§1 du Code des Sociétés et des Associations

<sup>12</sup> Article 11 du Code des Sociétés et article 1:20 du Code des Sociétés et des Associations

considérée comme rentrant dans les critères de l'obligation de nommer un commissaire, même si, prise individuellement, elle sera considérée comme petite au sens des mêmes articles.

Si l'entreprise dont il est question est une ASBL, l'article 17§5 de la Loi sur les ASBL prévoit que, dès que le nombre de travailleurs en ETP dépasse 100, elle est obligée de nommer un commissaire pour le contrôle de ses états financiers. L'obligation entre également en vigueur lorsque l'association est une très grande ASBL, c'est-à-dire lorsqu'elle dépasse plus d'un des critères suivants :

« 1° 50 travailleurs, en moyenne annuelle, [...]»;

2° 7.300.000 EUR pour le total des recettes autres qu'exceptionnelles, hors taxe sur la valeur ajoutée;

3° 3.650.000 EUR pour le total du bilan. »<sup>13</sup>

Contrairement aux sociétés, le dépassement pour les ASBL se calcule à la date de clôture de l'exercice social, et non pas sur deux exercices consécutifs.

Cependant l'article 1:28 du nouveau CSA revoit les critères de tailles des ASBL en reprenant en son §1 exactement les mêmes critères que les sociétés. Dans ce même article, le délai de deux années consécutives est aussi d'application alors que la règle des 100 travailleurs disparaît.

À la fin de ce raisonnement, nous avons donc trois groupes d'entreprises dont les états financiers devront faire l'objet d'un audit par un Réviseur d'Entreprises selon les Normes ISA : les EIP, les sociétés dont la forme juridique est applicable et qui sont considérées comme grandes, qu'elles fassent parties d'un groupe ou non, et les ASBL considérées comme très grandes.

---

<sup>13</sup> Article 17§5 de la Loi sur les ASBL

### **1.3 À qui s'appliquent les Normes ISA ?**

Nous avons parlé des entreprises dans lesquelles les Normes ISA seront utilisées lors de l'audit de leurs états financiers par un commissaire si d'application, mais les Normes ISA s'appliquent en fait directement aux Réviseurs d'Entreprise qui effectuent ces audits.

Selon l'ISA 200, « *le but d'un audit est de renforcer le degré de confiance des utilisateurs présumés des états financiers.* »<sup>14</sup>. Ce but est atteint lorsque l'auditeur exprime dans son rapport, conformément aux articles 144, 4° du CS et 3:75, 4° du CSA pour l'audit des comptes annuels et aux articles 148, 3° du CS et 3:80, 3° du CSA pour l'audit des comptes consolidés, une opinion dans laquelle il s'exprime sur le fait que les comptes annuels sont établis conformément au référentiel comptable applicable et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société qui subit l'audit. L'objectif de l'application correcte des Normes ISA lors d'un audit permettra à l'auditeur de pouvoir exprimer une opinion sur les états financiers contrôlés.

---

<sup>14</sup> ISA 200 : Objectifs généraux de l'auditeur indépendant et conduite d'un audit selon les Normes Internationales d'Audit, 3

## 2. Les 3 phases de l'Audit



Figure 1 : Les 3 phases d'audit

L'audit des comptes annuels par un Réviseur d'Entreprises peut se découper en 3 phases distinctes : l'évaluation des risques, la réponse aux risques et l'établissement des rapports. Les Normes ISA seront utilisées durant ces toutes ces étapes.

### 2.1 Evaluation des risques

Cette première étape va permettre à l'auditeur de prendre connaissance de l'entreprise auditée, de son environnement et de son contrôle interne afin de pouvoir identifier et évaluer les risques inhérents importants, c'est-à-dire ceux auquel l'auditeur estime devoir prêter une attention particulière, et la conformité du contrôle interne mis en place.

Voici les sous-étapes qui la composent :

- 1) *Procédure d'acceptation ou de maintien de la mission* : Si c'est la première année du mandat du commissaire, celui-ci devra remplir l'ensemble des procédures d'acceptation de la mission alors que si l'auditeur a déjà exercé son mandat depuis un exercice comptable ou plus, il devra remplir les formalités liées à la poursuite de sa mission. Des formulaires types permettant de remplir ces formalités ont été créés et mis à disposition par l'ICCI<sup>15</sup>, le « Centre d'Information du Révisorat d'Entreprises ».

---

<sup>15</sup> Centre d'Information du Révisorat d'Entreprises (ICCI), 2018, « Manuel relatif au système interne de contrôle qualité (norme ISQC 1 et loi du 7 décembre 2016) - version 2018 », 21/11/2018, URL : <https://www.icci.be/fr/avis/avis-detail-page/update-manuel-de-contr-le-qualit-interne-isqc-1>

Ces formulaires traiteront notamment de sujets tels que l'identification du client et de ses activités (dans le cadre de l'acceptation), l'indépendance et les compétences de l'auditeur, le respect de la procédure de nomination et autres procédures légales ou encore des éventuels problèmes relevés lors des années antérieures d'audit (dans le cadre du maintien de la mission).

- 2) *Stratégie générale d'audit* : L'auditeur va devoir planifier son audit en établissant une stratégie générale et en développant un programme de travail. Cela permettra au commissaire d'effectuer sa mission d'audit de manière efficace et efficiente. Cette stratégie reprendra l'étendue, le calendrier et la démarche d'audit.<sup>16</sup>
- 3) *Caractère significatif* : Selon le jugement professionnel de l'auditeur et de sa connaissance déjà acquise de l'entreprise auditée, celui-ci devra établir un seuil de signification, aussi appelé seuil de matérialité, et un seuil de planification conformément à l'ISA 320.<sup>17</sup> Le seuil de signification représente un montant au-dessus duquel les lecteurs des états financiers pourraient être influencés dans leur décision et leur jugement. Le seuil de planification sera toujours inférieur au seuil de signification, il représentera généralement entre 60% et 85% du précédent seuil<sup>18</sup> en fonction du niveau de risque jugé par le commissaire et sera utilisé par celui-ci afin de définir la nature et l'étendue de ses travaux d'audit. Il permettra d'offrir une marge de sécurité à l'auditeur en réduisant le risque que le cumul des anomalies que ne seraient pas corrigées ou même détectées à un niveau acceptable. Selon l'ISA 450, un seuil des anomalies manifestement insignifiantes, aussi appelé seuil de remontée des ajustements, sera établi.<sup>19</sup> Toute anomalie en dessous de ce seuil sera jugée comme n'ayant pas de conséquences significatives sur les états financiers.

---

<sup>16</sup> ISA 300 : Planification d'un audit d'états financiers

<sup>17</sup> ISA 320 : Caractère significatif lors de la planification et de la réalisation d'un audit

<sup>18</sup> Fédération Internationale des Comptables - International Federation of Accountants (IFAC), troisième édition 2013, « Guide to Using International Standards on Auditing in the Audits of Small and Medium-Sized Entities », Tome 2

<sup>19</sup> ISA 450 : Evaluation des anomalies relevées lors de l'audit

- 4) *Discussion au sein de l'équipe d'audit* : Si l'équipe d'audit est composée de plusieurs membres, la communication entre ces membres, que ce soit au début de l'audit ou au cours de celui-ci, est essentielle au bon déroulement de l'audit.
- 5) *Connaissance de l'entité* : Le commissaire prendra connaissance de l'entreprise auditée et de son environnement, comme par exemple les chiffres clés du secteur dans lequel elle exerce ses activités.
- 6) *Identification et évaluation des risques inhérents* : Sur base de sa prise de connaissance, l'auditeur pourra identifier les risques inhérents à l'entreprise sans prendre en compte les différentes mesures de contrôle interne déjà mises en place par l'entreprise. Il évaluera l'importance des risques identifiés sur base de leur probabilité et leur impact potentiel, desquels résultera une évaluation générale allant de faible à élevée (mais aussi non significative si d'application).
- 7) *Détermination et évaluation des risques d'anomalies significatives* : L'auditeur devra identifier et évaluer les RAS, c'est-à-dire les risques d'erreurs ou de fraudes qui, cumulées ou non, influenceraient le jugement des utilisateurs des états financiers. Ces RAS devront être identifiés et évalués au niveau des états financiers et au niveau des assertions (Réalité, Exhaustivité, Exactitude, Cut off, Classification et Présentation).<sup>20</sup>
- 8) *Compréhension et évaluation du contrôle interne* : L'auditeur prendra connaissance des différentes procédures de contrôle interne mises en place au sein de l'entreprise auditée et les évaluera au moyens de tests de conformité. Ces tests vont permettre de savoir si ces contrôles existent bien et s'ils sont appliqués au sein de l'entreprise (attention, ici on va seulement regarder s'ils sont appliqués et pas s'ils sont appliqués de manière efficace).<sup>21</sup>
- 9) *Communication des déficiences du contrôle interne* : Si lors de l'évaluation au moyen de tests de conformité du contrôle interne des faiblesses ont été relevées, celles-ci

---

<sup>20</sup> ISA 315 : Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives par la connaissance de l'entité et de son environnement

<sup>21</sup> Les sous-étapes 5) à 8) seront davantage détaillées au point « 3. La Norme ISA 315 »

devront être communiquées au gouvernement d'entreprise.<sup>22</sup> Si, par la suite de l'audit, de nouvelles faiblesses sont découvertes, elles devront aussi être communiquées.

À la fin de cette première étape, les risques d'anomalies significatives de l'entreprise sont connus et évalués. Il faudra maintenant y répondre.

## **2.2 Réponse aux risques**

L'auditeur va devoir concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit complémentaires afin de réduire le niveau de risque d'audit à un niveau faible acceptable et qui vont lui permettre de pouvoir, par la suite, forger son opinion. Les différentes procédures qui peuvent être mises en place sont les tests d'efficacité / de procédure du contrôle interne et les contrôles de substance qui se composent de sondages, des tests de vérifications de détails et des procédures analytiques.

Voici les sous-étapes qui composent cette deuxième étape :

- 1) *Mise à jour de la stratégie d'audit* : La stratégie d'audit élaborée au début de l'audit<sup>23</sup> doit, si d'application, être mise à jour en fonction de toutes les connaissances acquises par le commissaire lors de l'étape d'évaluation des RAS au niveau des états financiers.
- 2) *Plan détaillé d'audit et étendue des tests* : Ce plan détermine la nature, le calendrier et l'étendue des procédures et va permettre de rapprocher les différents RAS évalués à la première étape (au niveau des assertions) avec les procédures d'audit complémentaires conçues susceptibles d'y apporter une réponse appropriée.<sup>24</sup>
- 3) *Détermination de l'étendue des tests à mettre en place* : Sur base de son jugement professionnel, le commissaire va devoir évaluer l'étendue de chacune des procédures d'audit, c'est-à-dire le nombre des éléments testés lors de chaque procédure. Dans une

---

<sup>22</sup> ISA 265 : Communication des faiblesses du contrôle interne aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise et à la direction

<sup>23</sup> Sous-point 2) du point « 2.1 Evaluation des risques »

<sup>24</sup> ISA 330 : Réponses de l'auditeur aux risques évalués

certaine logique, si un RAS est élevé, les éléments testés devront être d'une plus grande quantité et / ou de meilleure qualité.

- 4) *Exécution des procédures* : L'auditeur exécute les procédures et tests qu'il a conçus conformément à son plan d'audit.
- 5) *Conclusion d'audit* : Le commissaire établit des conclusions concernant les procédures d'audit qu'il a mis en œuvre.
- 6) *Revue de la documentation* : A la fin de ses procédures, l'auditeur vérifie que sa documentation concernant l'étape de réponse aux risques est bien complète et contient la mise à jour de la stratégie d'audit, le plan d'audit détaillé et ses conclusions.
- 7) *Déclarations de la direction* : L'auditeur collecte tout au long de l'audit les déclarations obtenues de la direction ou du gouvernement d'entreprise sous forme écrite, généralement sous la forme d'une lettre d'affirmation.<sup>25</sup> Un exemple de lettre d'affirmation peut être trouvé à l'Annexe 2 de l'ISA 580.

Les risques ont été identifiés, ils ont été évalués et des réponses y ont été apportées grâce aux divers tests et procédures, il va falloir préparer le ou les rapports.

### **2.3 Établissement des rapports**

Pour cette dernière étape, le commissaire est arrivé à la phase de conclusion et d'appréciation de la situation de l'entreprise auditée pour émettre son opinion et son rapport.

Voici les sous-étapes qui la composent :

- 1) *Évaluation des éléments probants obtenus* : Tout au long de l'audit l'auditeur a collecté des éléments probants afin de pouvoir forger son opinion, il va devoir déterminer si ces éléments sont suffisants et appropriés.<sup>26</sup> S'ils ne le sont pas, l'auditeur devra adapter ses procédures d'audit ou mettre en œuvre des procédures d'audit supplémentaires. Si tel est le cas, il devra revenir à l'étape d'évaluation des risques.

---

<sup>25</sup> ISA 580 : Déclarations écrites

<sup>26</sup> ISA 500 : Eléments probants

- 2) *Communication avec le gouvernement d'entreprise* : La bonne communication entre l'auditeur et le gouvernement d'entreprise est très importante dans un audit. À ce stade, l'auditeur communiquera les conclusions importantes de son audit à la direction et répondra aux éventuelles questions concernant ces conclusions ou tout autre point relatif à l'audit.
- 3) *Préparation du rapport et signature de l'opinion d'audit* : Le commissaire a pu forger son opinion et doit la retranscrire clairement dans son rapport écrit et signé. Le contenu et la forme de son rapport sont régis par la Norme ISA 700.<sup>27</sup> Des exemples types de rapport sont également disponibles en annexe de la même norme.

L'audit est terminé, le rapport est établi par le commissaire et il est communiqué à l'assemblée générale de l'entreprise auditée qui statuera sur les états financiers. Le rapport sera annexé aux comptes annuels et fera l'objet d'un dépôt à la Banque Nationale Belge dans les 30 jours suivant leur approbation<sup>28</sup>.

---

<sup>27</sup> ISA 700 : Fondement de l'opinion et rapport d'audit sur des états financiers

<sup>28</sup> Article 100§1 du CS et article 2:8 du CSA

### **3. La Norme ISA 315**

Comme décrit au point « 2. Les 3 phases de l'Audit », l'analyse des risques d'une entreprise auditée fait partie de la première étape de l'audit, c'est une étape très importante du processus d'audit et représente la base d'un bon audit. Cette analyse est régie par la Norme ISA 315 « **Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives par la connaissance de l'entité et de son environnement** ». Elle est entrée en vigueur pour les exercices clôturés à partir du 15 décembre 2013.

Afin d'analyser la Norme ISA 315, nous allons prendre la structure suivante : l'objectif de l'auditeur, les types de risques, les types de procédures d'évaluation des risques, la connaissance de l'entité et de son environnement, la connaissance de son contrôle interne, l'identification et l'évaluation des Risques d'Anomalies Significatives et enfin la documentation.

#### **3.1 Objectif de l'auditeur**

Comme le décrit le titre de la Norme ISA 315, l'objectif de l'auditeur est d'identifier et d'évaluer les risques d'anomalies significatives au niveau des états financiers et au niveau des assertions, que ces RAS proviennent de fraudes ou d'erreurs. Cet objectif sera atteint grâce à la connaissance de l'entreprise auditée, de son environnement et de son contrôle interne. Le but de l'auditeur sera de construire une base solide pour pouvoir, par après, répondre aux RAS évalués.

#### **3.2 Types de risques**

La Norme ISA 315 parle de l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives. Mais d'où vient ce risque ?

Selon la Norme ISA 200<sup>29</sup>, il existe 3 types de risques :

- A. Risque inhérent : C'est le risque qu'une anomalie soit présente dans les états financiers et qu'elle puisse être significative sans prendre en compte les contrôles déjà mis en place ;
- B. Risque lié au contrôle interne : C'est le risque que le contrôle interne ne soit pas efficace et qu'il ne permette pas de prévenir, de détecter et de corriger un possible risque significatif sur les états financiers ;
- C. Risque de non-détection : C'est le risque pour l'auditeur de ne pas détecter une anomalie qui pourrait être significative malgré les procédures mises en place pour réduire le risque d'audit à un niveau suffisamment faible.

$A + B =$  Risque d'anomalie significative : C'est le risque que les états financier comportent des anomalies significatives.

$A + B + C =$  Risque d'audit : C'est le risque pour l'auditeur d'exprimer une opinion inappropriée lorsque les états financiers comportent des anomalies significatives.

### **3.3 Types de procédures d'évaluation des risques**

L'auditeur doit mettre en place des procédures d'évaluation des risques qui constitueront une base pour l'identification et l'évaluation des RAS. Cependant, les procédures d'évaluation des risques à elles seules ne pourront pas constituer des éléments probants pour fournir une opinion.

Selon l'ISA 315<sup>30</sup>, il existe 3 types de procédures :

- A. Les demandes d'informations directement auprès de la direction même, auprès de l'auditeur interne ou auprès de toute autre personne qui pourrait avoir des infos utiles pour l'audit ;

---

<sup>29</sup> ISA 200 : Objectifs généraux de l'auditeur indépendant et conduite d'un audit selon les normes internationales d'audit

<sup>30</sup> ISA 315 : Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives par la connaissance de l'entité et de son environnement, paragraphe 6

- B. Les procédures analytiques ;
- C. Les observations physiques et les inspections.

En plus de ces 3 procédures, l'auditeur devra s'assurer de plusieurs choses :

- L'information obtenue lors du processus d'acceptation ou de maintien de la mission<sup>31</sup> est pertinente pour l'identification des RAS ;
- Si d'autres missions ont été effectuées par l'auditeur au sein de l'entreprise, les informations obtenues lors de ces autres missions peuvent être utiles pour l'audit ;
- Si ce n'est pas la première année d'audit, des changements ont pu apparaître depuis le dernier audit et peuvent avoir une incidence sur la pertinence des informations utilisées des précédents audits pour l'audit en cours ;
- Des discussions ont été effectuées entre les membres de l'équipe affectée à la mission d'audit sur les éventuelles anomalies significatives que pourraient contenir les états financiers, mais aussi sur l'application du référentiel comptable applicable, qui permettra d'échanger et de partager un maximum d'informations utiles voir indispensables à l'audit aux différents membres.

#### **A. Les demandes d'informations**

La direction est un organe clé d'une entreprise et détient forcément des informations très utiles au bon déroulement d'un audit. Il est donc logique que des informations soient recueillies auprès de cet organe, mais elles pourront aussi être recueillies auprès d'autres personnes au sein de l'entreprise.

Étant donné que le but d'un département d'audit interne est de mettre en œuvre un ensemble de moyens afin de s'assurer que tout se passe bien au sein de l'entreprise, s'il existe un tel département dans l'entité, celui-ci pourrait communiquer des informations très intéressantes telles que des informations sur les activités de l'entité et les risques liés à celles-ci, sur les faiblesses de certains contrôles internes ou sur les fraudes qui se sont passées ou qui sont suspectées. Le point de vue de l'auditeur interne sera donc très appréciée et pourra être

---

<sup>31</sup> Voir « 2.1 Evaluation des risques »

utilisée ou non par le commissaire. De plus, les éléments apportés par l'auditeur interne permettront aussi d'être plus pertinent dans les demandes d'informations.

Un autre organe important sera le département financier. En effet, c'est ce département qui gère à la base toutes les informations financières, même si celles-ci sont par après remontées auprès de l'audit interne ou de la direction.

L'ISA 315<sup>32</sup> donne des exemples d'autres personnes ou départements susceptibles d'avoir des informations utiles à l'audit pour le commissaire :

- Le personnel juridique interne de l'entreprise qui aura des informations sur les éventuels litiges, fraudes, règlementations,... ;
- Le service marketing qui aura des informations sur la stratégie marketing de l'entité et sur les prédictions d'évolution du chiffre d'affaires ;
- Le personnel qui gère les systèmes d'information qui pourra informer des modifications ou risques afférents aux systèmes d'information actuels ;
- Etc.

Les demandes d'informations ne se font pas seulement à l'étape d'évaluation des RAS. À tout moment de son audit, l'auditeur pourra estimer qu'il a besoin d'informations complémentaires utiles à la bonne continuation de son audit et donc élaborer de nouvelles demandes d'informations aux personnes déjà interrogées ou à d'autres personnes.

## **B. Les procédures analytiques**

Le paragraphe A14 de l'ISA 315<sup>33</sup> explique en quoi les procédures analytiques sont utiles :

*« Des procédures analytiques réalisées en tant que procédures d'évaluation des risques peuvent identifier des aspects de l'entité dont l'auditeur n'avait pas connaissance et peuvent l'aider dans son évaluation des risques d'anomalies significatives dans le but de fournir une base pour définir et mettre en œuvre des réponses aux risques évalués. Des procédures*

---

<sup>32</sup> ISA 315 : Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives par la connaissance de l'entité et de son environnement, paragraphe A7

<sup>33</sup> ISA 315 : Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives par la connaissance de l'entité et de son environnement, paragraphe A14

*analytiques réalisées en tant que procédures d'évaluation des risques peuvent inclure des informations tant financières que non financières, par exemple, des corrélations entre les ventes et la surface des espaces de ventes ou le volume des marchandises vendues. ».*

Les procédures analytiques permettront d'identifier des opérations qui semblent inhabituelles et des montants / ratios / tendances qui pourraient avoir des conséquences sur l'audit. Si ces procédures font apparaître des variations importantes et significatives, elles permettront alors au commissaire de trouver d'éventuels RAS.

Mais attention, les simples procédures analytiques ne pourraient pas justifier à elles seules un RAS. L'auditeur devra collecter aussi d'autres informations afin d'interpréter les résultats de ces procédures.

À noter que les procédures analytiques seront aussi utilisées lors de l'étape de réponses aux risques évalués étant donné que celles-ci font parties des contrôles de substance.<sup>34</sup>

### **C. Les observations physiques et les inspections**

L'observation physique et l'inspection sera importante pour le commissaire. Grâce à ce type de procédure, l'auditeur pourra voir et comprendre comment l'entité fonctionne réellement et ça lui permettra aussi d'approuver les informations données par les personnes interrogées lors des demandes d'informations.

Le paragraphe A18 de la norme<sup>35</sup> donne des exemples de procédures pour observer et inspecter avec notamment des documents physiques tels que les plans stratégiques, les états comptables, le manuel de contrôle interne, les rapports établis par la direction ou encore les procès-verbaux des organes de gestion, mais aussi l'observation directe des opérations de l'entreprise et l'inspection de ses locaux et sites de production.

---

<sup>34</sup> Pour plus d'informations sur les procédures analytiques, voir ISA 520 : Procédures analytiques

<sup>35</sup> ISA 315 : Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives par la connaissance de l'entité et de son environnement, paragraphe A18

### **3.4 Connaissance de l'entité et de son environnement**

La connaissance de l'entité et de son environnement va permettre à l'auditeur d'identifier les risques inhérents à l'entreprise, et ce sans prendre en compte le contrôle interne déjà mis en place, mais aussi d'évaluer quel risque inhérent est important selon son possible impact et sa probabilité d'occurrence.

Cette prise de connaissance peut être subdivisée en plusieurs parties et différents facteurs seront à prendre en compte pour chacune de ces parties :

A. Le secteur d'activité, les réglementations et les autres facteurs :

- a) Le secteur : Le marché, l'environnement concurrentiel, les relations avec les clients et les fournisseurs et les progrès technologiques.
- b) Les réglementations : L'environnement réglementaire comprenant le référentiel comptable applicable et le contexte légal, l'environnement politique et les exigences environnementales susceptibles de toucher l'activité de l'entreprise.<sup>36</sup>
- c) Les autres facteurs : La conjoncture économique, les taux d'intérêts, les possibilités de financement, le taux d'inflation, ...

B. La nature de l'entité :

- a) Les activités : Les sources de revenus, le cycle de production, les sous-traitants, la ou les localisations géographiques, les types de clients et fournisseurs, ...
- b) La structure du gouvernement d'entreprise et du capital : Les propriétaires de l'entité, les personnes qui composent le gouvernement d'entreprise, les relations entre elles, ...
- c) Les types d'investissements réalisés ou prévus : Les acquisitions, l'investissement dans des actions, la prise de participation, la création de nouveaux produits, la recherche et développement, ...

---

<sup>36</sup> Des procédures d'audit spécifiques sont établies par l'ISA 250 : Prise en considération des textes législatifs et réglementaires dans un audit d'états financiers

- d) Le type d'organisation et de financement : Les filiales ou entités associées / liées, la structure d'endettement, les droits et engagements hors bilan, ...
- C. Le choix et l'application des méthodes comptables retenues par l'entreprise :
- a) L'adéquation des méthodes comptables utilisées avec l'activité et le secteur d'activité.
  - b) La conformité avec le référentiel comptable applicable (aussi pour les normes ou textes nouvellement applicables).
- D. Les objectifs, la stratégie et les risques afférents liés à l'activité :
- a) Le plan stratégique et les objectifs : Le développement sectoriel, les nouveaux produits, les besoins de refinancement, l'utilisation de la technologie, ...
- E. La performance financière :
- a) La pression liée à la performance : La possibilité de fraude de la part de la direction.
  - b) Les outils de mesure internes : Les indicateurs-clés, le budget, les prévisions, les analyses comparatives, ...
  - c) Les outils de mesure externes : Les rapports d'analystes, les rapports d'agences de notation, ...

En suivant cette subdivision, des risques spécifiques découleront de chaque partie analysée. Cela permettra aussi à l'auditeur d'imaginer déjà la structure des états financiers avant de consulter les comptes annuels. Suite à l'identification des risques inhérents, on en remontera les risques dit importants, c'est-à-dire les risques inhérents qui ont un impact élevé et une probabilité élevée en prenant en compte différents aspects tels que le risque de fraude, la complexité des opérations, les transactions avec les parties liées, la subjectivité de certaines opérations ou celles qui sont inhabituelles ou non-courantes. L'auditeur devra prêter une attention particulière à ces risques importants.

### **3.5 Connaissance de son contrôle interne**

La connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit d'une entreprise permettra à l'auditeur de se rendre compte des déficiences du contrôle et des risques liés à celui-ci qui, en

combinaison avec les risques inhérents importants, permettront d'identifier les risques d'anomalies significatives.<sup>37</sup> Elle permettra aussi, par la suite, à déterminer la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit complémentaires.<sup>38</sup> Les contrôles mis en place concernent la plupart du temps l'information financière mais ceux-ci ne seront pas tous identifiés par l'auditeur car ils ne sont pas tous pertinents pour l'audit. Pour savoir si un contrôle est pertinent, le commissaire fera appel à son jugement professionnel en prenant en compte plusieurs facteurs tels que le caractère significatif et le niveau de risque associé à ces contrôles.

### **A. Nature générale et caractéristiques du contrôle interne**

Le but du contrôle interne au sein d'une entité est de répondre aux risques liés à l'activité au sujet de la fiabilité de l'information financière, l'efficacité et l'efficience des opérations de l'entreprise et la conformité légale et réglementaires. En fonction de la taille de l'entreprise, les contrôles seront plus ou moins complexes. En effet, une petite entité aura moins de moyens comparée à une grande, par exemple en terme de personnel.

Le contrôle interne n'est malheureusement pas infaillible et comportent des limites. L'entreprise ne pourra avoir qu'une assurance raisonnable que ses objectifs liés à l'élaboration de l'information financière soient atteints, et ce du fait que les décisions prises ne peuvent pas toujours être optimales et que des erreurs non intentionnelles peuvent survenir. De plus, les contrôles mis en œuvre peuvent être contournés volontairement par des membres du personnel et la direction a la possibilité d'outrepasser ceux-ci.

Les contrôles mis en place peuvent être manuels ou automatisés via des systèmes informatisés. Les deux sont le plus souvent combinés et leur proportion dépendra de la structure de l'entreprise et du ou des systèmes informatiques utilisés par celle-ci.

---

<sup>37</sup> Voir « 3.2 Types de risques »

<sup>38</sup> ISA 315 : Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives par la connaissance de l'entité et de son environnement, paragraphe A50

D'un côté, les systèmes informatisés sont souvent plus efficaces étant donné leur rapidité et leur capacité à traiter un grand nombre d'opérations, mais aussi parce que ceux-ci permettent la plupart du temps d'en retirer des synthèses, calculs, graphiques, tableaux, ... concernant les opérations et la performance des activités. De plus, un contrôle automatisé sera moins facile à contourner qu'un contrôle manuel. D'un autre côté, un système informatique non conforme ou mal configuré entraînera des risques supplémentaires.

Si des opérations exigent un certain jugement ou discernement, les contrôles manuels sont privilégiés. Par exemple, si des contrôles automatisés sont mis en place, le suivi de leur efficacité sera fait manuellement.

## **B. Nature et étendue de la connaissance des contrôles pertinents pour l'audit**

L'auditeur devra évaluer la conception des contrôles pertinents mis en place et vérifier leur mise en œuvre en déterminant s'ils existent bel et bien et s'ils sont appliqués. Pour rappel, on ne vérifie pas à ce stade si les contrôles sont efficaces ou non, cela se fera au niveau de la deuxième phase de l'audit qui est la réponse aux risques.<sup>39</sup>

Afin de procéder à son évaluation, l'auditeur pourra récupérer des éléments probants et passer par des demandes d'informations, vérifier directement la bonne application de certains contrôles, prendre connaissance de documents physique et faire des suivis d'opérations via le système d'information.

## **C. Composantes du contrôle interne**

Le contrôle interne mis en place par l'entreprise auditée est divisée en 5 composantes<sup>40</sup> qui peuvent être adaptées par l'auditeur à l'entité si d'application. L'auditeur devra acquérir une connaissance du contrôle interne afin de vérifier que les éléments des composantes soient mis en place, ce qui influencera l'identification des RAS.

---

<sup>39</sup> Voir « 2.2 Réponse aux risques »

<sup>40</sup> ISA 315 : Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives par la connaissance de l'entité et de son environnement, paragraphe A59

- a) *L'environnement de contrôle* : Cela comprend le comportement du gouvernement d'entreprise et de la direction face aux contrôles et leur importance, le degré de sensibilisation des membres du personnel de l'entreprise via l'établissement d'une culture d'honnêteté et d'éthique et l'adéquation des mesures prises.
- b) *Le processus d'évaluation des risques par l'entité* : Le fait d'identifier les risques liés à l'activité (en fonction des objectifs d'élaboration de l'information financière), l'évaluation de ces risques, au niveau de leur importance et de leur probabilité de survenance, et des mesures prises pour y répondre.
- c) *Le système d'information touchant à l'élaboration de l'information financière et à la communication* : Pour l'élaboration de l'information financière, cela comprend les flux d'opérations importants pour les états financiers, les opérations manuelles et informatiques qui initient, enregistrent, traitent et corrigent les opérations du grand livre et des états financiers, les enregistrements comptables et les informations qui justifient ces procédures, comment le système envisage toutes les autres informations importantes, le processus même de l'élaboration de l'information financière et les contrôles sur les écritures comptables. Pour la communication, cela intègre la communication interne (entre la direction et le gouvernement d'entreprise) et externe sur les rôles et responsabilités qui concernent l'élaboration de l'information financière (exemple : manuel de procédures)
- d) *Les mesures de contrôle* : Ce sont les politiques et procédures qui sont mises en place par l'entreprise afin d'être sûr que les directives de la direction sont bien appliquées (exemples de mesures : autorisation, contrôle physique, séparation des tâches), notamment à ce qui touche l'intégrité et la sécurité des données lorsqu'il y a un système informatique.
- e) *Le suivi des contrôles* : Ce sont les mesures prises par l'entité afin d'évaluer l'efficacité du fonctionnement des contrôles en place et le fait de savoir comment l'entreprise corrige les éventuelles faiblesses trouvées et quelles sources d'information sont utilisées pour ce suivi. Si il y a un auditeur interne, savoir comment celui-ci s'intègre dans la structure, quelles sont ses responsabilités et quel rôle joue-t-il dans le suivi des contrôles.

L'auditeur connaît maintenant l'entité et son environnement ainsi que son contrôle interne, il a identifié les risques inhérents à l'entreprise et en a déterminé les risques importants. Il a toutes les cartes en mains pour commencer à identifier les risques d'anomalies significatives.

### **3.6 Identification et évaluation des Risques d'Anomalies Significatives**

L'auditeur va maintenant identifier et évaluer les RAS au niveau des états financiers et au niveau des assertions. Grâce à ce processus, il va pouvoir déterminer par la suite quelles procédures d'audit complémentaires entreprendre lors de la réponse aux risques.

#### **A. Concepts importants**

Plusieurs concepts sont importants à comprendre pour mener à bien cette étape : la notion d'états financiers et d'assertions, et de diffus et de non-diffus.

L'ISA 200<sup>41</sup> désigne les états financiers comme le jeu complet des états financiers tel que décrit dans le référentiel comptable applicable. Les états financiers peuvent être apparentés aux comptes annuels. L'article 92 du CS et l'article 3:1 du CSA expriment que les comptes annuels forment un tout et sont composés du bilan, du compte de résultats et de l'annexe.

Les assertions sont les déclarations de la direction, explicites ou autres, qui concernent la comptabilité, l'évaluation et la présentation et qui sont représentées dans les états financiers. Elles seront utilisées par l'auditeur afin d'examiner les différents types d'anomalies éventuelles qui peuvent se produire. Un risque identifié pourra affecter une ou plusieurs assertions. Il y a plusieurs assertions et celles-ci seront parfois différentes si on analyse les flux d'opérations ou les soldes de comptes en fin de période<sup>42</sup> :

---

<sup>41</sup> ISA 200 : Objectifs généraux de l'auditeur indépendant et conduite d'un audit selon les normes internationales d'audit

<sup>42</sup> ISA 315 : Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives par la connaissance de l'entité et de son environnement, paragraphe A129

a) Pour les flux d'opérations et les événements survenus ainsi que les informations y afférents<sup>43</sup>, il y a 6 assertions :

- Réalité : Les opérations comptabilisées se sont réellement produites et se rapportent à l'entité.
- Exhaustivité : Toutes les opérations qui devaient être comptabilisées ou présentées ont été enregistrées.
- Exactitude : Les montants et autres données relatives aux opérations ont été correctement enregistrés et présentés.
- Séparation des périodes (ou cut-off) : Les opérations ont été affectées à la bonne période comptable.
- Classification : Les opérations ont été enregistrées dans les bons comptes.
- Présentation : Les opérations sont représentées conformément aux référentiels comptables applicables, elles sont regroupées ou séparées de manière appropriée et sont décrites de façon claire, pertinente et compréhensible.

b) Pour les soldes des comptes et les informations les concernant, il y a 6 assertions :

- Existence : Les actifs, passifs et fonds propres existent.<sup>44</sup>
- Droits et obligations : L'entreprise détient des droits sur ses actifs ou sur le contrôle de ses actifs, et des obligations sont représentées par ses passifs.
- Exhaustivité : Tous les actifs, passifs, fonds propres ainsi que les informations les concernant qui devraient être comptabilisés ou présentés ont été enregistrés.
- Exactitude, évaluation et imputation : Les montants des valeurs des actifs, passifs et capitaux propres, ainsi que leurs éventuels ajustements et les informations à fournir ont été correctement enregistrés.

---

<sup>43</sup> Appelés « opérations » pour ce paragraphe

<sup>44</sup> En Belgique, les fonds propres font parties des passifs de l'entreprise. Cependant, le Norme ISA 315 semble faire une différence entre les deux en afférant au terme « passifs » une connotation se rapportant plus aux dettes.

- Classification : Les actifs, passifs et fonds propres ont été enregistrés dans les bons comptes.

- Présentation : Les actifs, passifs et capitaux propres de l'entreprise sont représentés conformément aux référentiels comptables applicables, ils sont regroupés ou séparés de manière appropriée et sont décrites de façon claire, pertinente et compréhensible.

La Norme ISA 315<sup>45</sup> précise que la présentation des assertions comme expliquée ci-dessus n'est pas définitive. Elle peut être adaptée par l'auditeur qui pourra, par exemple, combiner plusieurs assertions. La condition pour pouvoir changer la présentation est que tous les différents aspects représentés ci-dessus soient bel et bien examinés via la présentation créée.

Le caractère diffus d'une anomalie est défini par l'ISA 705<sup>46</sup>. Pour qu'une anomalie soit diffuse, elle doit correspondre à 3 critères :

- a) Elle ne se rattache pas à des éléments, comptes ou rubriques spécifiques des états financiers ;
- b) Dans le cas où elle se limiterait à des éléments, comptes ou rubriques spécifiques, elle touche une part importante des états financiers ;
- c) Elle est fondamentale pour la compréhension des états financiers par leurs utilisateurs.

## **B. Les étapes du processus**

Le processus d'identification et d'évaluation des RAS comprend 4 étapes :

- 1) Identifier les risques grâce à la connaissance déjà acquise de l'entreprise et de son environnement en tenant compte des contrôles pertinents pour l'audit et en prenant en considération les flux d'opérations, les soldes des comptes et la qualité et la quantité des informations présentes dans les états financiers.
- 2) Evaluer les risques identifiés et déterminer s'ils affectent de manière diffuse les états financiers et affectent ou non beaucoup d'assertions.

---

<sup>45</sup> ISA 315 : Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives par la connaissance de l'entité et de son environnement, paragraphe A128

<sup>46</sup> ISA 705 : Modifications apportées à l'opinion formulées dans le rapport de l'auditeur indépendant

- 3) Rattacher les risques identifiés aux assertions qui peuvent créer des problèmes en prenant en considération les contrôles mis en place par l'entité. Certains contrôles peuvent se rapporter directement à une ou plusieurs assertions spécifiques. L'auditeur devra faire le lien entre ces contrôles et les assertions concernées. Au moins le contrôle sera directement lié à l'assertion, au moins il sera efficace pour la réponse au risque relatif à cette assertion.
- 4) Examiner le fait qu'il puisse y avoir une ou plusieurs anomalies et si celles-ci constituent des anomalies significatives au regard de leur ordre de grandeur, de leur nature et des circonstances.

Durant ce processus, l'auditeur devra faire preuve d'esprit critique et devra prendre en considération le caractère significatif<sup>47</sup> et le risque d'audit<sup>48</sup>. L'évaluation des RAS au niveau des assertions pourra évoluer tout au long de l'audit en fonction des éléments probants recueillis par l'auditeur. En effet, certains nouveaux éléments probants pourraient amener de nouvelles informations à l'auditeur qui diffèreraient de celles initialement utilisées, il devra alors revoir son évaluation.

### **3.7 Documentation**

Selon l'ISA 230<sup>49</sup>, la documentation d'audit est le fait de garder une trace des procédures qui ont été réalisées, des éléments probants recueillis et des conclusions de l'auditeur. Avoir une bonne documentation est essentiel pour l'auditeur. En effet, c'est cela qui va permettre de démontrer que l'auditeur a bien fait son travail en respectant les Normes ISA ainsi que les réglementations applicables et qu'il avait suffisamment d'élément pour étayer sa conclusion et son rapport.

Selon plusieurs aspects tels que la structure et la taille de l'entreprise ou la composition de l'équipe d'audit, la documentation d'audit pourra prendre plusieurs formes différentes. Celle-

---

<sup>47</sup> Voir « 2.1 Evaluation des risques »

<sup>48</sup> Voir « 3.2 Types de risques »

<sup>49</sup> ISA 230 : Documentation d'audit

ci pourra ainsi parfois être très brève pour une petite entité comme elle pourra être très complexe et vaste dans une grande entreprise.

Une documentation bien faite sera un gros avantage pour un auditeur étant donné qu'elle représente une sorte de protection pour lui. De plus, une documentation d'audit de qualité sera d'autant plus avantageuse que l'auditeur pourra en transférer certaines parties aux périodes suivantes des audits, en les adaptant si nécessaire.

Concernant la procédure d'identification et d'évaluation des RAS, plusieurs éléments devront se retrouver dans la documentation de l'auditeur :

- La discussion entre les membres de l'équipe<sup>50</sup> ;
- Les éléments d'information importants acquis lors de la prise de connaissance, la source de ces informations et les procédures d'évaluation qui ont été réalisées ;
- Les différents RAS identifiés et évalués ;
- Les risques identifiés considérés comme importants et les contrôles relatifs à ces risques.

La procédure d'évaluation et d'identification des risques d'anomalies significatives est terminée. Toute cette procédure qui constitue l'étape 1 d'un audit, va permettre à l'auditeur de choisir et concevoir des procédures d'audit complémentaires dans le but de répondre aux risques identifiés et évalués et de pouvoir forger son opinion sur les états financiers de l'entreprise audité.

---

<sup>50</sup> Voir « 3.3 Types de procédures d'évaluation des risques »

## **4. Application au secteur de la construction**

Le secteur de la construction est un secteur très important en Belgique et peut se révéler très intéressant au niveau des risques qu'il peut générer. Avant de commencer avec l'entreprise choisie, une analyse du secteur semble importante afin de bien visualiser l'environnement d'une entreprise active dans ce secteur conformément à la Norme ISA 315<sup>51</sup>. En effet, l'analyse du secteur fait partie de la prise de connaissance de l'entité et de son environnement et permettra d'avoir des informations sur le marché, son évolution, les technologies du secteur ainsi que les réglementations spécifiques à celui-ci.

Les données reprises dans cette analyse ont été tirées des rapports annuels 2017 et 2018 des institutions IWEPS et Statbel. L'IWEPS est l'« Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique » qui établit chaque année un rapport sur l'économie en Wallonie.<sup>52</sup> Un inconvénient de ces rapports est qu'ils sont concentrés sur la Wallonie, cependant de nombreuses statistiques évoquées parlent aussi de la Flandre ou de la Belgique en générale. Dans ses rapports, l'IWEPS fait mention de la plupart des secteurs en général mais chaque année, l'institut choisit un ou plusieurs secteurs spécifiques qu'il analyse plus en détail. En 2017, il a choisi le secteur de la construction. Statbel est l'office belge des statistiques, qui effectue également des rapports annuels regroupant des analyses sur les chiffres-clés de Belgique sur des sujets tels que la population, l'économie, l'immobilier, la mobilité, ...

Les chiffres repris dans ces rapports ne sont pas tous récents, par exemple le rapport 2017 de l'IWEPS qui détaille les chiffres du secteur de la construction parle beaucoup de 2014 et 2015. Mais en regroupant les informations contenues dans tous les rapports pris en compte, on aura une bonne vision du secteur et de son évolution.

---

<sup>51</sup> Voir « 3.4 Connaissance de l'entité et de son environnement »

<sup>52</sup> Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS), « IWEPS - Accueil », URL : <https://www.iweeps.be/>

Le secteur de la construction dont il est fait mention ici est le secteur comprenant les codes Nace (outil de classification des entreprises) 41 à 43 :

- Nace 41 : Construction de bâtiments et promotion immobilière ;
- Nace 42 : Génie civil ;
- Nace 43 : Travaux de construction spécialisés.

#### 4.1 Le poids du secteur

	<b>VA totale en Millions</b>	<b>% de la VA totale (par rapport à l'union, le pays ou la région)</b>	<b>Part du total belge</b>
<b>Union Européenne</b>	673.658	5,4%	-
<b>Belgique</b>	20.319	5,7%	-
<b>Bruxelles</b>	1.759	2,7%	8,7%
<b>Flandre</b>	13.580	6,5%	66,8%
<b>Wallonie</b>	4.920	6,0%	24,5%

Figure 2 : Valeur ajoutée du secteur de la construction en 2014

Source : Rapport sur l'économie wallonne 2017, IWEPS

En 2014, la valeur ajoutée belge du secteur de la construction est de plus de 20 milliards d'euro ce qui représente un peu plus de 3% du total européen et 5,7% de la valeur ajoutée totale de tous les secteurs en Belgique. On peut constater que la Belgique ainsi que la Région Flamande et Wallonne dépasse la moyenne générale européenne, contrairement à la Région Bruxelloise qui est bien en dessous.

En vérité, ce pourcentage est plus élevé qu'établit dans la Figure 2. En effet, le secteur de la construction entraîne des effets bénéfiques sur beaucoup d'autres secteurs. Selon le rapport annuel 2016 de l'IWEPS<sup>53</sup>, le secteur de la construction est le secteur avec le plus grand multiplicateur de production aussi bien sur l'économie wallonne qu'en Flandre. Le multiplicateur de production est un outil utilisé pour mesurer l'impact de l'activité d'un

<sup>53</sup> Département de la Compétitivité et de l'Innovation (DGO6-SPW), Cellule d'Analyse Économique et Stratégique (SOGÉPA) et Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS), Février 2016, « Rapport sur l'Économie Wallonne 2016 »

secteur sur tous les autres. Les principales raisons de cela est que ce secteur fait appel à de nombreux produits et services intermédiaires dans ses activités et est très actif au niveau de l'écologie et de la durabilité.

	<b>Nombre d'emploi</b>	<b>% de l'emploi total (par rapport à l'union, le pays ou la région)</b>	<b>Part du total belge</b>
<b>Union Européenne</b>	14.271.380	6,3%	-
<b>Belgique</b>	267.700	5,9%	-
<b>Bruxelles</b>	20.439	3,0%	7,6%
<b>Flandre</b>	165.058	6,3%	61,7%
<b>Wallonie</b>	82.170	6,8%	30,7%

Figure 3 : Emploi dans le secteur de la construction en 2014

Source : Rapport sur l'économie wallonne 2017, IWEPS

En Belgique, 267.700 travailleurs étaient actifs dans le secteur de la construction en 2014, ce qui représente 5,9% de l'emploi total. Encore une fois, la moyenne wallonne est supérieure à celle européenne et la moyenne bruxelloise en est bien en dessous. La Région Flamande se situe elle au même niveau. La majorité de ces travailleurs sont des salariés tandis que l'autre minorité sont des indépendants. Par exemple en 2014, seul 19.615 des travailleurs wallons étaient indépendants (23,9%). Cela reste une minorité bien que cette proportion dépasse la moyenne de travailleurs indépendants de tous les secteurs confondus en Belgique qui est de 18,1%.

Les figures 2 et 3 nous permettent aussi de voir que la Wallonie représente près de 5 milliards d'euro de valeur ajoutée, contre plus de 13 milliards pour le Flandre. Pour l'emploi, la Région Wallonne compte 82.170 travailleurs et la Région Flamande 165.058. Les données de la Flandre représente respectivement presque le triple et plus du double de la Wallonie. Pour le Région Bruxelloise, elle représente moins de 10% dans les deux cas. Cela nous montre que la Flandre est un acteur très important dans le secteur de la construction en Belgique.

Le chiffre d'affaires du secteur en 2014 en Belgique était de 57 milliards d'euro. La répartition régionale de ce chiffre reste à peu de chose près la même que pour la valeur ajoutée, ce qui semble logique. Pour la répartition entre les différents codes Nace du secteur,

la moitié (51%) du chiffre d'affaires du secteur revient aux travaux de construction spécialisés, 30,5% revient aux constructions de bâtiments et aux promotions immobilières et enfin le reste (18,5%) au génie civil.

## 4.2 La structure du secteur

	<b>Nombre d'assujetti TVA</b>	<b>% du total belge</b>	<b>Taille moyenne des entreprises (nombre d'employés)</b>
<b>Belgique</b>	113.073	-	2,46
<b>Bruxelles</b>	11.905	11%	1,72
<b>Flandre</b>	69.372	61%	2,56
<b>Wallonie</b>	31.796	28%	2,58

Figure 4 : Assujettis TVA du secteur de la construction en 2014

Source : Rapport sur l'économie wallonne 2017, IWEPS

Le secteur de la construction compte plus de 113.000 entreprises qui dénombrent en moyenne 2,6 employés. Près de 2/3 de ces entreprises ont leur siège en Flandre et plus du quart en Wallonie. En moyenne, les entreprises bruxelloises sont plus petites que les entreprises flamandes, wallonnes et belges en général, mais la majorité des entreprises du secteur restent des Petites et Moyennes Entreprises. Plus de 75% des entreprises belges du secteur de la construction sont référés au code Nace 43, c'est-à-dire les travaux spécialisés et un peu plus du cinquième au code 41 construction et promotion immobilière.

	<b>Personnes physiques</b>	<b>SPRL</b>	<b>SA</b>	<b>Autres sociétés</b>
<b>Belgique</b>	45%	41%	8%	6%
<b>Bruxelles</b>	42%	41%	8%	9%
<b>Flandre</b>	44%	42%	7%	7%
<b>Wallonie</b>	48%	39%	6%	7%

Figure 5 : Répartition selon la forme juridique dans le secteur de la construction en 2014

Source : Rapport sur l'économie wallonne 2017, IWEPS

On peut voir que dans le secteur de la construction, l'activité en personne physique et en SPRL<sup>54</sup> est favorisée. Il n'y a pas de fortes variations entre les régions.

### **4.3 L'évolution du secteur**

Entre 1995 et 2008, la croissance annuelle de l'investissement (transformation ou achat / construction) dans le secteur de la construction était positive. Mais avec la crise économique, de nombreux secteurs ont subi un recul en matière de croissance économique à partir de 2009 et le secteur de la construction en fait partie. En 2016 ainsi qu'en 2017, la croissance de l'investissement remonte peu à peu en Belgique et de manière plus forte en Flandre.

Le rapport 2017 de l'IWEPS analyse en particulier l'évolution de l'investissement résidentiel. Comme expliqué ci-dessus, jusqu'en 2008, la croissance annuelle est bonne en Belgique, ainsi que séparément dans les régions. À partir de ce moment-là, les investissements résidentiels commencent à diminuer et la croissance annuelle devient négative ou à peine positive. Entre 2010 et 2011, le niveau national remonte pour redevenir momentanément positif. À cette période la croissance wallonne est toujours négative et le restera jusqu'en 2015, ce qui implique que c'est en grande partie la Région Flamande qui permet à la Belgique de rester dans le vert pendant cette période. Cela se produit encore entre 2014 et 2015. En 2015, la croissance flamande se remet à diminuer légèrement tandis que c'est maintenant à la croissance wallonne de remonter et de redevenir positive. En 2016 et en 2017, l'évolution

---

<sup>54</sup> Avec le nouveau Code des Sociétés et des Associations, cela sera des Sociétés à Responsabilité Limitée

nationale de la croissance belge et des différentes régions sont positives et se retrouve à peu près au même niveau.

Entre 2003 et 2014, le taux de croissance annuel moyen belge de la valeur ajoutée du secteur de la construction est de 2,8%. Une bonne moyenne étant donné que celle de l'Union Européenne est seulement de 1,6%. Au niveau des travailleurs du secteur, leur nombre a augmenté d'à peu près 10.000 entre 2003 et 2014, ce qui représente un taux de croissance moyen de 1% comparé à la chute de 0,6% pour l'UE. Cependant, il faut noter que depuis 2013, l'emploi (lié à la baisse du volume d'activité) ainsi que la valeur ajoutée dans le secteur subissent une décroissance et ce particulièrement en Wallonie malgré les investissements résidentiels en hausse depuis 2014-2015. Entre 2014 et 2015, le taux de croissance des emplois est de -3,4%, c'est le troisième taux le plus bas parmi tous les secteurs en Belgique. Depuis 2012, la part d'indépendant au sein des travailleurs du secteur de la construction ne fait qu'augmenter alors que la part de salariés diminue. Cependant, les salariés restent tout de même majoritaires.

Entre 2008 et 2014, le taux de croissance annuel moyen du nombre d'assujetti à la TVA est de 2,2% pour la Belgique. Le taux de croissance régional étant nettement supérieur dans la Région bruxelloise avec un taux de 5,57%. Après 2014, le nombre d'assujetti ne fait qu'augmenter (2,5% en 2015, 3,5% en 2016 et 3% en 2017), ce qui place le secteur de la construction à la 3<sup>ème</sup> position pour le nombre d'entreprises actives en Belgique avec plus de 120.000 entreprises en 2016 et presque 130.000 en 2017. On remarque aussi que les SA est la seule forme juridique qui est en régression en Belgique et dans chacune des régions, et qui tend ainsi à disparaître peu à peu dans ce secteur.

		<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>Résidentiel</b>	Construction de maisons	+4,4%	-4,98%
	Construction d'appartements	+16,7%	-0,38%
	Rénovation	-3,1%	-12,24%
<b>Non résidentiel</b>	Nouvelles constructions	-3,6%	+1,85%
	Rénovation	+2,9%	-24,70%

Figure 6 : Evolution du nombre de permis à bâtir en 2016 et 2017

Source : Chiffres clés 2017 et 2018, Statbel

Analyser l'évolution du nombre de permis à bâtir permet d'avoir une bonne idée des prévisions futures pour le secteur de la construction. En effet les permis à bâtir octroyés durant une année feront l'objet de construction sur cette année-là mais aussi sur une, deux ou plus d'années par après selon l'étendue du projet. Comme le montre la figure 6, l'évolution en 2016 était en majorité bonne pour le résidentiel (évolution cumulée de 18%) et légèrement négative pour le non résidentiel (-0,7%). En 2017, il apparaît une grosse chute des permis à bâtir avec une décroissance sur tous les types de constructions sauf les nouvelles constructions non résidentielles, où il y a une légère augmentation. En prenant en compte le résidentiel et le non résidentiel, on arrive à une évolution moyenne négative de 8%, ce qui est particulièrement marquant sur les rénovations, ainsi bien résidentiel que non résidentiel. Ces chiffres peuvent prévoir des temps difficiles pour le secteur de la construction dans les années 2018 et 2019 en fonction de l'évolution des permis à bâtir durant les années à venir. Le site Statbel a publié les chiffres des permis à bâtir pour 2018<sup>55</sup> qui annonce de bonnes nouvelles pour le secteur en Belgique étant donné que le nombre de permis a augmenté de 25,8% en 2018 pour les bâtiments résidentiels et de près de 18% pour les non résidentiels. Malheureusement, cette bonne évolution nationale est presque entièrement imputable à la Flandre, la Wallonie et le Région Bruxelloise montrant individuellement toutes les deux des décroissances.

#### **4.4 Stop au béton**

Un autre évènement qui pourrait, à long terme, influencer grandement le secteur de la construction est le « Stop au Béton ». En 2018, le gouvernement Flamand a lancé la mesure « Stop au Béton » qui devrait être active d'ici 2040. La Wallonie a suivi de près la Flandre et a instauré la même mesure quelques temps après, mais applicable d'ici 2050.<sup>56</sup>

---

<sup>55</sup> Statistics Belgium (STABEL), 2019, « Permis de bâtir : décembre 2018 », 04/04/2019, URL : <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/permis-de-batir-decembre-2018>

<sup>56</sup> R. CHAUDOIR, 2018, « « Stop au béton » : quel impact sur le marché immobilier ? », 17/10/2018, Logic-Immo, URL : <https://www.logic-immo.be/fr/nouvelles-immo/stop-au-beton-quel-impact-sur-marche-immobilier-33245.html>

L'objectif de cette mesure est de garder un équilibre entre les espaces verts et les constructions, et ce malgré la population toujours de plus en plus grande. Cela se fera via une limitation ou un contrôle poussé des futures constructions.

Même si cette mesure n'arrêtera pas purement et simplement la construction de nouveaux projets (la structure des bâtiments sera destinée à changer afin de s'adapter au besoin de place), cela va impacter le secteur et va tout de même ralentir l'activité des nouvelles constructions. On imagine donc que le secteur de la construction va devoir de plus en plus se tourner vers la rénovation.

Cette mesure sera applicable au plus tôt en 2040, ce n'est donc pas pour tout de suite. Cependant, les entreprises du secteur devront prendre ça en compte pour pouvoir survivre à ce changement radical de mode de vie.

## **4.5 Technologie**

Le secteur de la construction fait face à de nombreuses exigences, notamment budgétaires, qualitatives ou au niveau des délais de construction, mais aussi de plus en plus au niveau environnemental, énergétiques, ...

Les grosses machines et outillages utilisés dans ce secteur sont déjà très développés au niveau technologique. Le développement du secteur se tourne donc de plus en plus vers le numérique qui permet d'offrir des outils pour les professionnels actifs dans la construction, premièrement pour la communication au niveau du planning, de la géolocalisation ou encore à propos du stockage, et deuxièmement pour la gestion même de l'entreprise au niveau des offres, de la préparation des chantiers et de l'exécution de ceux-ci.<sup>57</sup>

Certains outils numériques ont déjà été développés. Par exemple, l'outil BIM « Building Information Modeling » qui permet de suivre les chantiers et les bâtiments de tous types tout

---

<sup>57</sup> M. VANDERKELEN, 2017, « Construction 4.0 Digital Wallonia. Des technologies au service des acteurs de la construction », 31/03/2017, Digital Wallonia, URL : <https://www.digitalwallonia.be/fr/publications/construction40>

au long de leur durée de vie, en allant de leur construction avec tous les acteurs qui y ont pris part, jusqu'à leur destruction ainsi que le recyclage après leur destruction.<sup>58</sup>

Le développement de ces outils devient essentiel dans un monde toujours plus technologique, et ce afin que les entreprises du secteur de la construction ne soient pas dépassées par ces avancements.

## **4.6 Réglementation**

Le secteur de la construction est un secteur stricte au vu de ses activités qui subit beaucoup de contraintes législatives et de plus en plus en ce qui concerne l'écologie et l'environnement.

Plus de 1.200 normes belges sont établies par le Bureau de Normalisation pour le secteur de la construction et ce dans plusieurs domaines tels que l'éclairage, l'acoustique, l'énergie et le climat intérieur, la prévention du feu, l'eau et les toitures et bien d'autres. On peut citer par exemple parmi les normes publiées en 2018 : « Béton - Méthodologie pour l'évaluation et l'attestation de l'aptitude à l'emploi de ciments et d'additions destinés au béton », « Exécution des structures en acier et des structures en aluminium - Partie 2: Exigences techniques pour les structures en acier », « Verre dans la construction - Verre à couche - Partie 4: Norme de produit » ou encore « Protection incendie dans les bâtiments - Baies de ventilation des cages d'escaliers intérieures ».<sup>59</sup>

---

<sup>58</sup> Objectif BIM, « Définition du BIM », URL : <http://www.objectif-bim.com/index.php/bim-maquette-numerique/le-bim-en-bref/la-definition-du-bim>

<sup>59</sup> Centre Scientifique et Technique de la Construction (CSTC), « Normes », URL : [https://www.cstc.be/homepage/index.cfm?cat=services&sub=standards\\_regulations&pag=list](https://www.cstc.be/homepage/index.cfm?cat=services&sub=standards_regulations&pag=list)

## **5. Cas pratique**

L'entreprise du secteur de la construction choisie pour appliquer le Norme ISA 315 est la société « Entreprises Jacques Delens ». Pour cette application, nous allons tout d'abord commencer par une présentation de l'entreprise et de son environnement. Ensuite, il faudra identifier les risques inhérents et les évaluer pour en retirer les risques importants. Enfin viendra l'identification et l'évaluation des RAS. Les comptes annuels de la société utilisés pour ce cas pratique sont ceux allant du 01/01/2017 au 31/12/2017, ils sont repris dans leur entièreté dans les annexes<sup>60</sup> et sont également disponibles sur le site de la Banque Nationale de Belgique.

### **5.1 Présentation de l'entreprise**

L'entité Entreprises Jacques Delens est une société anonyme dont le siège social se situe Avenue du Col-Vert 1, 1170 Watermael-Boitsfort, son numéro d'entreprise est 0400.471.428. Elle a été créée en 1967 par Monsieur Jacques Delens et est active depuis plus de 50 ans en Belgique dans la construction, la restauration et la rénovation de tous types de bâtiments, qu'ils soient résidentiels, industriels, commerciaux, publics ou privés, et peu importe leur taille, mais aussi dans la promotion immobilière. Parmi les contrats les plus impressionnants fait par EJD, on peut nommer la restauration de l'Atomium à Bruxelles en 2005, la participation à la construction du Liège Airport en 2005 également, la construction du théâtre de Mons en 2004 et plus récemment la construction des Abattoirs d'Anderlecht entre 2013 et 2015 et la construction de la Solvay Brussels School en 2010.

---

<sup>60</sup> Annexe 3

## A. Le groupe BESIX

En 1982, EJD est intégrée à la société BESIX Group, un groupe international actif depuis 1909 dans la construction, la promotion immobilière et les concessions. Le groupe exerce ses activités dans la plupart des pays européens tels que la Belgique, la France, la Pologne, la Suisse, le Danemark et bien d'autres, mais aussi dans le Moyen-Orient, en Asie (Sri Lanka, Philippines), en Afrique (Egypte, Cameroun) ou encore en Australie. Le groupe a ainsi acquis au cours des années de nombreuses entreprises actives dans le même secteur que lui.

La structure simplifiée du BESIX Group se compose comme suit :

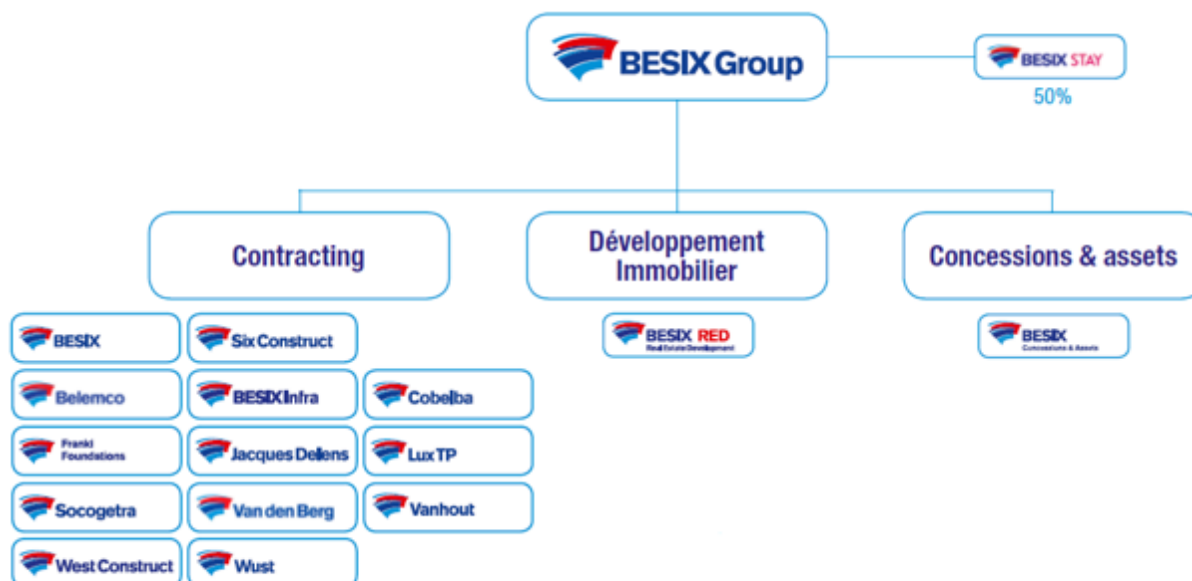


Figure 7 : Structure simplifiée de BESIX Group

Source : Rapport d'Activités 2017 de BESIX Group

Comme on peut le voir, l'entreprise Jacques Delens est représentée dans la partie « Contracting », c'est-à-dire la construction en général.

## B. La structure de EJD

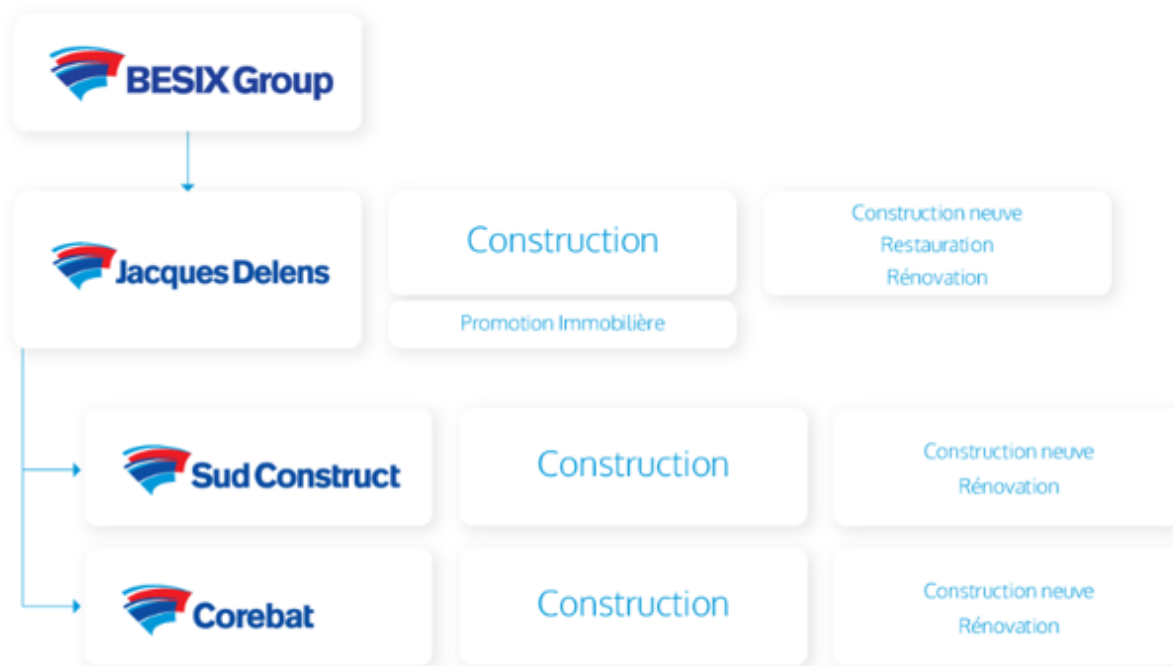


Figure 8 : Structure des ENTREPRISES JACQUES DELENS

Source : <https://www.jacquesdelens.be/fr/about/group-structure>

La société Entreprises Jacques Delens est elle-même un groupe étant donné qu'elle détient, selon la figure 8, 2 sociétés : Sud Construct et Corebat. Tout d'abord, la SA EJD se compose de 50.700 actions sans désignation de valeur nominale. La SA BESIX Group en détient 56.699 et SA Etablissements Jean Wust, qui est une filiale du groupe depuis 1985, en détient une.

Sud Construct est une société anonyme créée en 1985 et filiale de EJD depuis 1988. Son siège social se situe au même endroit que Jacques Delens et elle est active, comme son nom l'indique, dans la construction et la rénovation de bâtiments à Bruxelles et en Région Wallonne. Elle se place sur des marchés spécialisés tels que la modernisation d'unités de soins, l'aménagement de bureaux, la construction de petits immeubles et de logements de haut standing.<sup>61</sup>

<sup>61</sup> Jacques Delens, « Notre filiale Sud Construct », URL : <https://www.jacquesdelens.be/fr/about/sud-construct>

Corebat est une société créée en 1994, active principalement dans Bruxelles et ses alentours, elle se spécialise dans l'activité de rénovation et de transformation pour les particuliers et le secteur public.<sup>62</sup> Durant l'exercice 2017, la SPRL Corebat subit des difficultés financières et des pertes importantes suite à des difficultés d'organisation.<sup>63</sup> Elle décide alors début 2018 de faire une convention de cession du fonds de commerce avec EJD qui comprend aussi le transfert du personnel de Corebat. Peu après la société change de dénomination pour Batorex afin de laisser le nom précédent aux mains de EJD.

Selon les comptes annuels 2017 de la société Entreprises Jacques Delens<sup>64</sup>, la société détient aussi une part importante des actions de la SA BESIX Real Estate Development, 38,56%, ce qui fait d'elle l'actionnaire majoritaire à côté de la SA BESIX Group et de deux autres filiales du groupe. Comme le montre la figure 7, BESIX RED est la société du groupe en charge du développement immobilier.

Ce n'est pas tout, EJD détient aussi des participations dans des entreprises avec lesquelles il y a un lien de participation, c'est-à-dire des entreprises dont EJD détient au moins 10% du capital social et qui en influence l'orientation de la gestion sans pour autant y exercer un contrôle.<sup>65</sup> EJD détient aussi des autres immobilisations financières qui peuvent être des parts dans des sociétés (souvent très minoritaires) mais où il n'y a pas de contrôle et pas de volonté d'influencer la gestion.<sup>66</sup> Malheureusement, il n'y a pas d'informations complémentaires disponibles sur l'identité de ces sociétés. On imagine certainement que celles-ci sont des filiales ou sous-filiales du groupe BESIX dans lesquelles Jacques Delens détient des actions ou participations minoritaires.

---

<sup>62</sup> Corebat, « Corebat - Accueil », URL : <http://www.corebat.be/>

<sup>63</sup> Comptes annuels 2017 de Corebat

<sup>64</sup> Comptes annuels 2017 de EJD

<sup>65</sup> Articles 13 et 14 du CS et articles 1:22 et 1:23 du CSA

<sup>66</sup> Comptes annuels 2017 de EJD

## **C. Direction**

Au 31/12/2017, le Conseil d'administration de la SA EJD contient 8 membres :

- 1 Président du Conseil : Marc Joway ;
- 1 Administrateur délégué : Damien Magerat ;
- 6 Administrateurs : Johan Beerlandt, Phillipe Quoilin, François Malfait, Alain Delens, Rik Vandenberghe et la SA JADEL (représentée par Jan Gesquière).

Durant l'année 2017, il contenait cependant 2 administrateurs de plus : Jacques Delens et Moser Michel, dont les mandats ont pris fin au cours de l'exercice 2017<sup>67</sup>.

L'entreprise contient aussi un Comité de Direction et un Comité de Gestion Technique, chacun étant composé 6 membres différents.

## **D. RSE et R&D**

La société Jacques Delens est un acteur actif du développement responsable et durable. Celle-ci développe et prend part à des projets durables et qui peuvent aussi toucher le domaine de la formation ou de l'environnement. Grâce à son département Recherche et Développement, EJD peut s'assurer que les chantiers sont effectués selon les réglementations environnementales applicables afin de rentrer dans un contexte de Construction Durable. En 2018, la société compte continuer dans cette voie tout en s'intéressant aussi à d'autres entreprises actives dans les projets de performance énergétique.<sup>68</sup>

On peut par exemple citer le projet « City Dox » à Anderlecht construit de 2016 à 2018. Construit sur un ancien site industriel, le « City Dox » est un projet de développement urbain durable. Le nouveau site se compose d'une maison de repos, d'appartements, de résidences et d'un complexe de bureaux.

---

<sup>67</sup> Comptes annuels 2017 de EJD

<sup>68</sup> Rapport d'Activités 2017 de EJD

## **E. Quelques chiffres-clés<sup>69</sup>**

La SA Entreprises Jacques Delens réalisait en 2017 un chiffre d'affaires de 120.376.538 €, une croissance de plus de 20% par rapport à l'exercice 2016. Malgré cela, la société enregistre un résultat net plus faible : 3.531.497 € en 2017 et 4.031.877 € en 2016.

Au niveau de la répartition géographique de ses activités, EJD réalise 76% de son chiffre d'affaires à Bruxelles et 24% en Wallonie. 80% de celui-ci se rapporte également à la construction neuve et le reste à la restauration / rénovation. Ses activités peuvent se diviser en 4 groupes dont voici la répartition en 2017 : bureau 7,4%, logement 50,6%, services (hôtels, hôpitaux, cinémas,...) 41,4% et immobilier 0,6%. La répartition entre les marchés privés et publics est de 65/35.<sup>70</sup>

Au 31/12/2017, EJD de 203,4 travailleurs en équivalents temps plein, ce qui correspond à 206 travailleurs (195 temps plein et 11 temps partiel). 44% d'entre eux étaient ouvriers, 52% étaient employés et les 4% restant étaient du personnel de direction.

Toutes les informations reprises ci-avant donnent une bonne vue d'ensemble de la société Entreprises Jacques Delens ce qui va nous permettre d'établir les risques inhérents à l'entreprise. Malheureusement, lors de l'analyse des risques de cette société, tout ce qui a trait au contrôle interne ne pourra pas être analysé. En effet, ces données sont internes à l'entreprise et ne sont pas ouvertes au public. Cela n'empêchera tout de même pas l'identification et l'évaluation des risques inhérents et des risques d'anomalies significatives.

---

<sup>69</sup> Basés sur les comptes annuels 2017 de EJD

<sup>70</sup> Rapport d'Activités 2017 de EJD

## 5.2 Identification et évaluation des risques inhérents

Afin de procéder à l'identification des risques inhérents de la SA Entreprises Jacques Delens et d'en évaluer les risques importants, c'est-à-dire les risques qui ont un impact et une probabilité élevée, nous allons découper l'entreprise en 12 cycles : le cycle des comptes annuels, le cycle des immobilisés (incorporels et corporels), le cycle des filiales, le cycle des stocks, le cycle des ventes, le cycle de la trésorerie, le cycle des capitaux propres et des provisions, le cycle de l'endettement, le cycle des achats, le cycle du personnel, le cycle des impôts et enfin le cycle des autres créances, dettes, charges et produits.

<b>Impact</b>	<b>5</b>					
	<b>4</b>					
	<b>3</b>					
	<b>2</b>					
	<b>1</b>					
		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
<b>Probabilité</b>						

Figure 9 : Carte d'évaluation des risques inhérents selon leur probabilité et leur impact

Source : Basé sur la « Risk Heat Map » de la brochure « Gestion des Risques » établie par la Fédération des Entreprises Belges en Novembre 2015

L'impact et la probabilité d'un risque seront sur une échelle allant de 1 à 5, 1 pour faible et 5 pour élevé. Comme le montre la figure 9, l'évaluation des risques identifiés se divisera en trois possibilités en fonction de l'évaluation faite de l'impact et de la probabilité : faible (vert), moyen (orange) ou élevé (rouge). Par exemple, un risque dont l'impact évalué est de 3 sur 5 et la probabilité de 1 sur 5 sera considéré comme un risque faible.

## A. Cycle des comptes annuels

- 1) *Risque que l'entreprise n'ait pas les capacités et les connaissances suffisantes pour établir des comptes annuels en schéma complet de façon correcte.*

L'entreprise doit émettre des comptes annuels en schéma complet. Leur établissement est complexe vis-à-vis du schéma mais aussi de la structure de l'entreprise.<sup>71</sup>

Probabilité	Impact	Evaluation	Justification
1	3	Faible	La probabilité est faible car ce n'est pas la première année que EJD doit établir des comptes annuels. EJD a de l'expérience et, vu la grandeur de l'entreprise, elle a très certainement un service comptable qui s'occupe de cela. En fonction de l'erreur qui pourrait être commise, l'impact est moyen.

- *Risque lié à l'incorporation des sociétés momentanées.*

Probabilité	Impact	Evaluation	Justification
2	3	Moyen	La probabilité est faible à moyenne car l'incorporation de sociétés momentanées dans des comptes annuels doit être fait selon des règles spécifiques, mais cela est fait par le service comptable de EJD. L'impact est moyen car il variera en fonction de l'erreur qui pourrait être faite lors de l'incorporation.

## B. Cycle des immobilisés

Ce cycle comprend les risques uniquement liés aux immobilisations corporelles (EJD ne détient pas d'immobilisations incorporelles). Les risques liés aux immobilisations financières sont vus dans le cycle des filiales.

---

<sup>71</sup> La société Entreprises Jacques Delens n'établit pas de comptes consolidés.

➤ 1) *Risque de vol de matériels / outillages.*

<b>Probabilité</b>	<b>Impact</b>	<b>Evaluation</b>	<b>Justification</b>
3	3	Moyen	EJD est une grosse entreprise qui gère beaucoup de chantiers en même temps. Ce risque peut donc arriver car l'entreprise ne peut pas sécuriser tous ses chantiers à 100%. L'impact est moyen car ce sont les outils de travail de l'entreprise. Si cela arrivait, EJD devrait directement libérer des liquidités afin de les remplacer au plus vite. Le prix du matériel de chantier varie énormément allant de très cher à négligeable.

➤ 2) *Risque d'erreurs lors du calcul des amortissements.*

<b>Probabilité</b>	<b>Impact</b>	<b>Evaluation</b>	<b>Justification</b>
1	2	Faible	La probabilité est très faible. D'abord parce que la comptabilité est tenue par des professionnels mais aussi parce que ces amortissements sont bien souvent calculés automatiquement par le système informatique (l'erreur humaine est donc moins courante). L'impact ne serait pas énorme étant donné que le montant n'est pas élevé.

➤ 3) *Risque de perte de matériels.*

<b>Probabilité</b>	<b>Impact</b>	<b>Evaluation</b>	<b>Justification</b>
3	3	Moyen	Au vu du grand nombre de chantier, la traçabilité parfaite du matériel de l'entreprise sur chacun de ses chantiers est difficile. L'impact sera moyen vu que le prix de ce type de matériel peut varier fortement.

➤ 4) *Risque de ne pas distinguer immobilisations et achats d'approvisionnement.*

<b>Probabilité</b>	<b>Impact</b>	<b>Evaluation</b>	<b>Justification</b>
4	4	Elevé	Le nombre d'opérations est très grand. Il y a beaucoup d'achats de petits matériels et de matériels de chantiers. La probabilité est donc assez grande. L'impact sera lui aussi grand car les montants peuvent être grand et il y aura aussi un impact sur les amortissements en cas d'erreur.

### C. Cycle des filiales

- 1) *Risque de difficultés financières dans une filiale et de surévaluation des participations.*

Probabilité	Impact	Evaluation	Justification
3	2	Moyen	Le secteur de la construction est en difficulté, il est donc probable que certaines entreprises du secteur aient des difficultés. EJD est cependant une grande société qui dispose de beaucoup de liquidités pour soutenir ses filiales. En 2017, Sud Construct est en perte de 430.000 € alors que BESIX RED montre un énorme bénéfice de plus de 13 millions d'euro. L'impact sur les participations ne serait donc pas grand étant donné que BESIX RED (qui est la plus grosse part des participations détenues par EJD) affiche un tel résultat.

### D. Cycle de stocks

- 1) *Risque de perte ou de vol de stock.*

Probabilité	Impact	Evaluation	Justification
3	4	Moyen	Le stock ne peut pas être sécurisé à tout moment et il y a beaucoup de marchandises différentes, la probabilité est donc moyenne. L'impact serait assez élevé étant donné que le montant des achats d'approvisionnement sont grands et que cela impacterait aussi l'avancement des chantiers.

- 2) *Risque de mauvaise gestion de la comptabilité analytique.*

Dans ce type d'entreprise, la comptabilité analytique est importante afin de pouvoir rattacher chaque achat d'approvisionnement au chantier auquel il appartient (et de pouvoir par après comparer les dépenses réelles avec celles budgétisées).

Probabilité	Impact	Evaluation	Justification
3	3	Moyen	Vu le nombre de mouvements, les erreurs peuvent être récurrentes. Cependant, la comptabilité analytique est tenue par des professionnels, la probabilité est donc moyenne. Il n'y aura pas

			d'impact direct sur les comptes mais celui-ci sera tout de même moyen car l'impact sera dans l'évaluation des budgets des chantiers en cours et futurs ainsi que dans la refacturation aux clients.
--	--	--	---

➤ 3) *Risque de mauvaise gestion du stock.*

Probabilité	Impact	Evaluation	Justification
2	3	Moyen	La probabilité est faible à moyenne car cela peut arriver mais EJD a beaucoup d'expérience. L'impact est moyen et se retrouvera surtout dans le retard que cela occasionnerait sur les chantiers. Ceux-ci durent parfois plusieurs années et une mauvaise gestion du stock rallongerait encore ce délai.

➤ 4) *Risque de mauvaise évaluation de l'état d'avancement des chantiers en cours à la fin de l'année.*

Probabilité	Impact	Evaluation	Justification
4	4	Elevé	EJD opère sur beaucoup de chantiers en même temps et les états d'avancement propres à chaque chantier ne sont pas toujours faciles à établir. La probabilité d'y faire une erreur est donc moyennement élevée. De plus, des fraudes pourraient être commises à ce niveau afin de modifier les comptes. L'impact pourrait être élevé étant donné le montant des commandes en cours d'exécution mais pourrait aussi avoir un impact sur la facturation au client.

➤ 5) *Risque de non comptabilisation de stock reçu mais non facturé.*

Probabilité	Impact	Evaluation	Justification
2	3	Moyen	EJD dispose d'un service comptable qui gère ce genre de chose, cependant des erreurs sont toujours possibles et parfois la communication entre la réception et la comptabilité n'est pas optimum. L'impact sera moyen, en effet ce genre de problème n'arrivera souvent qu'à la fin de l'année pour une proportion faible du stock total.

➤ 6) *Risque d'obsolescence des stocks.*

Probabilité	Impact	Evaluation	Justification
2	3	Moyen	Les matériaux évoluent et suivent des réglementations qui évoluent elles aussi. La probabilité reste cependant moyennement faible car EJD est une entreprise qui suit l'évolution. L'impact est moyen car même si une norme change sur des matériaux et qu'il faut changer toute une partie du stock du jour au lendemain, les commandes de stocks se font au fur et à mesure et en fonction des chantiers.

➤ 7) *Risque de mauvaise valorisation des stocks.*

Probabilité	Impact	Evaluation	Justification
1	4	Moyen	Différentes méthodes de valorisation des stocks peuvent être utilisées mais le choix doit correspondre aux règles d'évaluation. EJD dispose d'un service comptable qui s'occupe de cela la probabilité est donc faible. En cas d'erreur, l'impact peut être conséquent étant donné que, d'une méthode à l'autre, la valeur des stocks peut changer.

## E. Cycle des ventes

➤ 1) *Risque lié à la conjoncture économique.*

Probabilité	Impact	Evaluation	Justification
4	3	Moyen	EJD est une entreprise qui a de l'expérience et qui est solide, l'impact ne sera donc pas très élevé. La probabilité est cependant moyennement élevée car le secteur de la construction est en difficulté.

➤ 2) *Risque de non-recouvrement des créances.*

Probabilité	Impact	Evaluation	Justification
2	5	Moyen	La probabilité de non-recouvrement des créances est moyennement faible. Cela peut arriver mais la plupart des ventes sont souvent couvertes par des crédits bancaires faits par les acheteurs. L'impact

			serait tout de même élevé car EJD travaille souvent sur des gros chantiers qui valent plusieurs millions d'euros. Cela engendrerait aussi des frais d'avocats et de justice conséquents.
--	--	--	--

➤ 3) *Risque de ne pas enregistrer le chiffre d'affaires sur le bon exercice comptable.*

Nous ne parlerons pas ici des états d'avancement des chantiers car ils ont déjà été abordés dans le cycle des stocks. Dans ce risque, on se réfère aux clauses suspensives souvent présentes dans les contrats de vente et qui influence l'exercice dans lequel doit être pris le chiffre d'affaires.

Probabilité	Impact	Evaluation	Justification
4	5	Elevé	La probabilité est moyennement élevée car des clauses suspensives sont presque tout le temps présentes dans les contrats de ventes (souvent liées à l'obtention d'un crédit). La date de réalisation de ces clauses indiquera quand le chiffre d'affaires doit être pris en compte et les erreurs à ce niveau-là sont vite arrivées. Vu le montant souvent élevé des chantiers de EJD, l'impact sera élevé, d'autant plus que le chiffre d'affaires ne sera pas comptabilisé dans la bonne période.

➤ 4) *Risque de vente non-autorisée.*

Probabilité	Impact	Evaluation	Justification
4	2	Moyen	La probabilité est entre moyenne et forte car EJD détient beaucoup de matériaux et de petites pièces qui pourraient facilement être vendues sans autorisation. De plus, les ventes en noir par le personnel ou la direction sont aussi probables. L'impact est faible à moyen car ce genre de vente non-autorisée touchera des petites pièces, les gros matériaux et machines étant plus difficiles à vendre comme ça.

➤ 5) *Risque lié aux intempéries.*

Probabilité	Impact	Evaluation	Justification
4	3	Moyen	EJD étant active en Belgique, la météo n'est pas des plus faciles pour ce secteur et fait que la probabilité est entre moyenne et élevée. Lors des

			jours d'intempéries, les travailleurs de ce secteur ne travaillent pas sur les chantiers. EJD a de l'expérience et prend certainement cela en compte mais l'impact est quand même moyen car cela peut engendrer des retards sur les chantiers.
--	--	--	--

## F. Cycle de la trésorerie

- 1) *Risque d'accepter des paiements en cash non-conformes (ex : supérieur à 3000 €).*

Probabilité	Impact	Evaluation	Justification
1	4	Moyen	La probabilité est faible car les montants des paiements effectués sont très élevés et ne sont sûrement pas payés en cash. Il n'est pas possible de déterminer si EJD possède une caisse, mais c'est fort peu probable vu leurs activités. L'impact sera moyennement élevé car il y aurait des conséquences juridiques à ce type de paiement.

- 2) *Risque de ne pas enregistrer les encaissements et décaissements dans la bonne période.*

Probabilité	Impact	Evaluation	Justification
3	3	Moyen	La probabilité est moyenne car la comptabilité est tenue par des professionnels, cependant ce risque peut être sujet à des fraudes afin d'embellir les comptes de la société. L'impact sera moyen aussi car tout dépend des montants qui ont ou n'ont pas été enregistrés.

## G. Cycle des capitaux propres et des provisions

- 1) *Risque de ne plus être dans les conditions pour l'immunisation de la réserve immunisée.*

Probabilité	Impact	Evaluation	Justification
1	1	Faible	EJD est une grande société qui fait partie d'un groupe et qui a un service comptable et très certainement un service juridique, la probabilité est donc faible. Le montant de la réserve immunisée

			est faible et le possible impact aussi.
--	--	--	---

➤ 2) *Risque de mauvais calcul des provisions à enregistrer.*

Probabilité	Impact	Evaluation	Justification
2	3	Moyen	Ici encore le service comptable et juridique aide à réduire la probabilité mais le calcul des provisions est quelque chose de complexe et d'incertain. L'impact est lui moyen car les provisions sont élevées et qu'une erreur de calcul influencerait les comptes.

## H. Cycle de l'endettement

La société Entreprises Jacques Delens ne possède aucun endettement long terme ou court terme au 31/12/2017. Cependant, il y en avait au 31/12/2016, ce qui indique que des remboursements ont été effectués durant l'exercice comptable 2017.

➤ 1) *Risque de ne pas trouver de financement.*

Probabilité	Impact	Evaluation	Justification
1	2	Faible	La probabilité est très faible car EJD n'a aucun emprunt et le fait qu'une banque ou autre lui refuse un financement est très mince étant donné sa très bonne santé financière. Si un financement extérieur n'est pas trouvé, l'impact sera entre faible et moyen car EJD est en ce moment en autofinancement et a la trésorerie nécessaire pour faire face à de futurs problèmes. De plus, sa maison mère est là pour la soutenir.

➤ 2) *Risque de ne pas enregistrer les charges des dettes dans le bon exercice comptable.*

Probabilité	Impact	Evaluation	Justification
2	1	Faible	C'est le service comptable qui s'occupe de la comptabilisation, la probabilité est donc moyennement faible, d'autant plus que ce risque n'est valable que pour un remboursement en fin d'année. Le montant des charges de dettes n'étant pas très élevé, l'impact serait faible.

## I. Cycle des achats

- 1) *Risque de non-distinction entre achats privés et achats professionnels.*

Probabilité	Impact	Evaluation	Justification
3	2	Moyen	La probabilité est moyenne. En effet, un membre de la direction pourrait décider de construire son habitation en portant ses frais personnels au compte de l'entreprise. De plus, vu le nombre d'opérations, la distinction serait difficile. L'impact ne serait cependant pas élevé au vu du montant des achats.

- 2) *Risque qu'un fournisseur tombe en faillite.*

Probabilité	Impact	Evaluation	Justification
3	2	Moyen	La probabilité est moyenne car le secteur de la construction est en difficulté et donc ceux qui le fournissent aussi. L'impact serait de faible à moyen car même si l'entreprise devrait entreprendre des démarches pour trouver un nouveau fournisseur, EJD travaille avec des sous-traitants et de nombreux fournisseurs différents.

- 3) *Risque d'erreur dans les livraisons.*

Probabilité	Impact	Evaluation	Justification
3	3	Moyen	La probabilité est moyenne car il y a énormément d'opération d'achats et donc de livraison et une erreur peut arriver. L'impact serait moyen aussi car il faudrait remédier à cette erreur, et que, selon l'erreur, cela pourrait causer des retards sur les chantiers.

- 4) *Risque d'encodage dans la mauvaise période comptable.*

Probabilité	Impact	Evaluation	Justification
4	4	Elevé	La probabilité est moyennement élevée car, malgré le service comptable, le nombre de mouvements est très élevé et il pourrait y avoir des erreurs lors de l'encodage. De plus, la fraude est possible via ce risque, surtout si des achats faits en 2017

			n'engendreront du chiffre d'affaires qu'en 2018. L'impact sera lui aussi moyennement élevé vu le montant des achats.
--	--	--	--

## J. Cycle du personnel

### ➤ 1) Risque d'accident de travail.

Probabilité	Impact	Evaluation	Justification
4	3	Moyen	La probabilité est moyennement élevée. Malgré les équipements de sécurité, le secteur de la construction est un secteur à risque en ce qui concerne les accidents de travail. L'impact sera moyen car cela dépendra de combien de travailleurs sont concernés. S'il n'y a qu'un travailleur accidenté, l'impact sera plus faible car, faisant partie d'un groupe, EJD a à sa disposition beaucoup de travailleurs pour pouvoir le remplacer. Si par contre de nombreux travailleurs sont touchés suite à un gros accident, cela mettra l'entreprise en difficulté.

### ➤ 2) Risque de litige avec le personnel.

Probabilité	Impact	Evaluation	Justification
2	3	Moyen	EJD est une entreprise sérieuse qui prend soin de ses travailleurs, cependant un litige peut toujours arriver pour une raison ou pour une autre. L'impact sera en fonction des coûts engendrés suite à ce litige (frais d'avocats, sanction en cas de perte de litige,...).

### ➤ 3) Risque de mauvaise gestion du personnel.

Probabilité	Impact	Evaluation	Justification
3	3	Moyen	La société effectue beaucoup de chantiers en même temps et doit gérer ses équipes afin de bien les distribuer entre ses chantiers. S'il y a une grosse erreur dans la gestion du personnel, l'impact sera énorme car cela engendrera du retard sur les chantiers. Si l'erreur ne concerne qu'un travailleur, l'impact sera plus réduit.

## K. Cycle des impôts

➤ 1) *Risque d'erreurs dans le calcul d'impôts.*

Probabilité	Impact	Evaluation	Justification
3	3	Moyen	EJD est une grosse entreprise faisant partie d'un groupe et étant elle-même une société mère, il y a donc de nombreuses particularités. Malgré que l'entreprise possède un service comptable, des erreurs peuvent arriver vu le calcul complexe. L'impact serait moyen en fonction de l'erreur commise.

➤ 2) *Risque d'erreurs dans l'application de la TVA.*

Probabilité	Impact	Evaluation	Justification
3	4	Moyen	Selon certaines conditions, la TVA appliquée lors de la vente est de 6% ou 21%. Le type de facturation différera aussi si le client est un assujetti ou non. Vu les particularités du secteur, des erreurs peuvent surgir malgré le service comptable en place. L'impact serait moyennement élevé au vu du montant de la TVA payée sur les ventes.

## L. Cycle des autres créances, dettes, charges et produits

➤ 1) *Risque de non-recouvrement des autres créances.*

Probabilité	Impact	Evaluation	Justification
2	5	Moyen	La probabilité est moyennement faible car une grosse partie de ces autres créances sont des créances envers des entreprises liées. L'impact serait tout de même élevé car les montants de ces créances sont importants.

- 2) *Risque de mauvais classement des autres dettes et créances (court terme / long terme).*

Probabilité	Impact	Evaluation	Justification
2	4	Moyen	La probabilité est de faible à moyenne car le service comptable de EJD est composé de professionnels. De plus, les délais de recouvrement des créances ou de remboursement des dettes sont repris dans des conventions de prêts. Mais vu le montant des autres créances et dettes, l'impact serait important au niveau du besoin en fonds de roulement.

- 3) *Risque de ne pas comptabiliser les autres charges et produits dans le bon exercice comptable.*

Probabilité	Impact	Evaluation	Justification
3	3	Moyen	Malgré le service comptable présent, il faut prendre en compte que la fraude peut être utilisée afin de passer des charges ou des produits sur un exercice en particulier alors qu'ils ne se rapportent pas à celui-ci. La probabilité est donc moyenne. L'impact est moyen aussi car cela dépendra du montant réel qui n'aura pas été comptabilisé dans le bon exercice.

Les risques inhérents de la société Entreprises Jacques Delens ont été identifiés et évalués.

Les risques importants qui ressortent de cette évaluation (probabilité et impact élevés) sont :

- le risque de ne pas distinguer immobilisations et achats d'approvisionnement (immobilisés),
- le risque de mauvaise évaluation de l'état d'avancement des chantiers en cours à la fin de l'année (stocks),
- le risque de ne pas enregistrer le chiffre d'affaires sur le bon exercice comptable (ventes),
- le risque d'encodage dans la mauvaise période comptable (achats).

### **5.3 Identification et évaluation des risques d'anomalies significatives**

Pour chaque cycle défini ci-avant (sauf le cycle des comptes annuels qui est un cycle général sans comptes spécifiques apparentés), nous allons reprendre les comptes<sup>72</sup> de la société EJD ainsi que leurs possibles contreparties présentes dans les comptes et y identifier les risques d'anomalies significatives<sup>73</sup>, établir s'il y a un lien avec les risques inhérents précédemment identifiés par cycle et les évaluer en déterminant à quelle(s) assertion(s) ils se rapportent.

Afin de pouvoir évaluer les RAS, il faut définir les assertions qui seront utilisées.<sup>74</sup> Six assertions seront utilisées : Réalité (qui comprend les assertions « existence » et « droits et obligations »), Exhaustivité, Exactitude, Cut-off, Valorisation et Classification et Présentation.

#### **A. Cycle des immobilisés**

La société Entreprises Jacques Delens ne détient pas d'immobilisations incorporelles<sup>75</sup>. Parmi les immobilisations corporelles, il y a des terrains et constructions dont la valeur nette comptable est de 186.703 €, des installations, machines et outillage pour 649.067 € (qui constituent la plus grande partie des immobilisations corporelles), du mobilier et matériel roulant pour 573.906 € et enfin des autres immobilisations corporelles (souvent relatifs à des aménagements) pour 207.164 €.

En 2017, il y a eu 271.875 € d'acquisitions dans les IMO, 158.691 € dans le mobilier et le matériel roulant. Des cessions et désaffectations ont également été enregistrées dans ces deux catégories pour respectivement 156.293 € et 204.054 €.

---

<sup>72</sup> Sur base des comptes annuels 2017 de EJD

<sup>73</sup> Les risques seront analysés même si les montants ne sont pas significatifs.

<sup>74</sup> Voir le point « 3.6 Identification et évaluation des Risques d'Anomalies Significatives », « A. Concepts importants »

<sup>75</sup> Malgré qu'elle affirme avoir des projets de « recherche et développement » en cours, mais c'est peut-être mis à charge d'une autre filiale.

Le total des amortissements de l'année 2017 pour les immobilisations corporelles a été de 374.500 €.

Les comptes 74 s'élèvent à 1.775.566 €, mais il n'est pas possible de savoir si une partie est liée à des plus-values sur réalisations d'immobilisations corporelles. Pour les moins-values, la même annexe permet de dire que seul 868 € pourrait y être relatif (compte 641 à 648).

<b>RI</b>	<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Assertion</b>	<b>Justification du RAS</b>
	22X0	Terrains et constructions	Réalité Exhaustivité Exactitude Valorisation	Les terrains et constructions existent et appartiennent réellement à EJD, ils sont tous repris dans les comptes et enregistrés au montant correct. On regardera aussi si leur valeur comptable reflète leur valeur économique.
2	22X9	Amortissements actés	Exactitude Valorisation	Les amortissements sont bien valorisés en accord avec les règles d'évaluation et la valeur de ceux-ci est enregistrée correctement.
2	6302	Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	Exactitude Valorisation	Etant la contrepartie des comptes d'actifs d'amortissements, le risque se trouvera au même endroit, c'est-à-dire le calcul des amortissements et l'encodage exact du montant.
1, 3, 4	23X0	Installations, machines et outillage	Réalité Exhaustivité Exactitude Valorisation	Les IMO se rapportent à l'entreprise, ils sont tous enregistrés et au bon montant, et leur valeur comptable reflète leur valeur économique.
2	23X9	Amortissements actés	Exactitude Valorisation	Idem que 22X9
2	6302			Voir plus haut
1, 3	24X0	Mobilier et matériel roulant	Réalité Exhaustivité Exactitude	Le mobilier et le matériel roulant enregistrés existent et le sont au bon montant. Tout ce qui a dû être enregistré a bien été comptabilisé et la valeur présente dans la comptabilité

			Valorisation	représente une image fidèle de sa valeur économique.
2	24X9	Amortissements actés	Exactitude Valorisation	Idem que 22X9
2	6302			Voir plus haut
4	26X0	Autres immobilisations corporelles	Réalité Exhaustivité Exactitude Valorisation	Les autres immobilisations ont bel et bien été entrepris dans des locaux appartenant à l'entreprise ou loués par celle-ci. Ils sont tous enregistrés à leur montant exact et leur valeur comptable est représentative de la réalité.
2	26X9	Amortissements actés	Exactitude Valorisation	Idem que 22X9
2	6302			Voir plus haut
	641	Moins-value sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles	Exactitude Valorisation	Les moins-values sur ventes d'immobilisations corporelles ont bien été valorisées en fonction de la valeur d'acquisition initiale, des amortissements et des éventuels ajustements déjà effectués et elles ont été correctement comptabilisées.
	741	Plus-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles	Exactitude Valorisation	Le risque se trouvera exactement au même endroit que pour les moins-values, sauf que ce sera pour les plus-values.

## B. Cycle des filiales

EJD dispose de 6.708.000 € de participations sur des entreprises liées (certainement BESIX RED et Sud Construct), 200.000 € de participations sur des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation, 155.720 € d'actions et parts sur d'autres entreprises et enfin 736.766 € de créances et cautionnements en numéraire sur d'autres entreprises aussi.

Par rapport à 2016, il n'y a eu aucuns changements sur le montant des participations sur les entreprises liées et les entreprises avec un lien de participation. Pour les autres entreprises, il y a eu une cession (ou un retrait) d'actions ou de parts de 37.554 € et une augmentation de créances de 124.482 €.

Avec l'annexe 6.15, on peut apprendre que EJD a également des créances court terme de 4.501.892 € et des dettes court terme de 2.205.746 € sur ses entreprises liées.

Les produits des immobilisations financières est de 2.705.995 € en 2017, dont 2.699.251 € se rapporte aux entreprises liées.

<b>RI</b>	<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Assertion</b>	<b>Justification du RAS</b>
1	280	Participations (entreprises liées)	Réalité Valorisation Classification / Présentation	Les participations appartiennent à l'entreprise et elles sont valorisées en tenant compte de la situation financière des entreprises dont EJD détient les parts. Elles sont classées dans le bon compte en fonction du pourcentage de participations détenu et du type de contrôle ou d'influence appliqué.
	41	Autres créances (à un an au plus)	Réalité Exactitude	Les autres créances liées aux participations (sur entreprises liées) existent (contrats, conventions de prêt, ...) et leur montant est correctement comptabilisé dans les comptes conformément à ces contrats.
	48	Autres dettes (à un an au plus)	Réalité Exactitude	Les autres dettes aussi liées aux participations sont reprises dans une convention ou autre et le montant y relatif est correct.
1	282	Participations (entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation)	Réalité Valorisation Classification / Présentation	Idem que 280
1	284	Actions et parts	Réalité	Idem que 280

		(autres entreprises)	Valorisation Classification / Présentation	
	285/8	Créances et cautionnements en numéraires (autres entreprises)	Réalité Exactitude	Les créances et cautionnements existent et se rapportent à EJD, et le montant enregistré est correct.
1	750	Produits des immobilisations financières	Exhaustivité Exactitude Cut-off	Tous les produits des immobilisations financières sont repris dans la comptabilité, le montant est enregistré correctement et est rattaché au bon exercice.

### C. Cycle des stocks

Les types de stocks détenus par la société Jacques Delens sont les approvisionnements pour 519.500 €, les produits finis pour 5.641 €, les immeubles destinés à la vente pour 907.709 € et les acomptes versés pour 20.000 €. L'entreprise détient aussi des commandes en cours d'exécutions qui sont la partie la plus importante de ce cycle avec 2.953.236 €.

La variation positive du stock des approvisionnements (609) est de 60.043 €, cependant EJD semble avoir enregistré aussi la variation des produits finis dans ce même compte. La majorité se rapporte tout de même aux approvisionnements car les produits finis n'ont presque pas évolués depuis 2016. En ce qui concerne la variation des autres éléments (71), celle-ci est négative de 7.050.707 € et concerne principalement la diminution des commandes en cours.

RI	Compte	Libellé	Assertion	Justification du RAS
1, 5, 6, 7	30/31	Approvisionnement	Réalité Exhaustivité Exactitude Valorisation	Les stocks existent et appartiennent à EJD, tous les stocks sont repris, la méthode d'inventaire est utilisée conformément aux règles d'évaluation et les montants repris lors de cet inventaire sont correctement comptabilisés.

1, 6, 7	33	Produits finis	Exhaustivité Valorisation	Tous les produits finis sont repris dans la comptabilité et sont valorisés conformément aux règles d'évaluation.
	609	Variations de stocks	Cut-off Exactitude	Les variations sont faites en accord avec l'inventaire fait, et sont enregistrées dans la bonne période comptable.
2, 7	35	Immeubles destinés à la vente	Réalité Exhaustivité Valorisation	Les immeubles sont construits pour compte de la société (pas suite à une commande d'un tiers) et prêts à être vendus (ou en cours d'aménagements), ils sont tous repris dans ce compte et valorisés selon les règles d'évaluation.
	36	Acomptes versés	Exhaustivité Exactitude	Tous les acomptes versés relatifs aux stocks sont repris et pour leur montant correct.
2, 4, 7	37	Commandes en cours d'exécution	Réalité Exhaustivité Valorisation	Les commandes existent et sont réellement en cours, elles sont toutes enregistrées et sont correctement valorisées selon les règles d'évaluation.
	71	Variations des autres stocks et commandes en cours d'exécution	Cut-off Exactitude	Les variations enregistrées sont conformes à la prise d'inventaire et sont effectuées dans le bon exercice.

#### D. Cycle des ventes

Le montant des créances commerciales au 31/12/2017 en compte 40 (comprenant les factures à établir) s'élève à 29.623.221 €. Les créances commerciales à plus d'un an s'élèvent à 1.273.330 €, montant qui n'a pas bougé depuis 2016. Le montant total du chiffre d'affaires sur l'année 2017 est de 120.376.538 €, déduction faite des éventuelles remises ou autres effectuées. La valeur totale de la TVA dues par EJD est de 14.473.327 €.

Des acomptes sur commandes ont été reçus pour 9.931.613 €.

Aucunes dotations ou reprises de réductions de valeur sur stocks (634) n'ont été passées cette année, cependant une dotation a été faite en 2016 pour 28.582 €, ce qui tend à penser qu'il y a

des créances douteuses (407) et des réductions de valeur actées (409) ouvertes. Des moins-values (642) et plus-values sur réalisation de créances commerciales (742) sont également possibles sans pour autant pouvoir en donner le montant exact.

De plus des droits et engagements hors bilan liés aux ventes existent (annexe 6.14) : des garanties accordées aux clients pour 21.613.275 €, des garanties reçues pour 3.445.546 €, des créances de loyers et redevances pour 40.944 € et enfin les travaux qui ont été exécutés mais non réceptionnés en 2017 pour 114.519.623 €.

RI	Compte	Libellé	Assertion	Justification du RAS
	400	Créances commerciales (à un an au plus)	Réalité Exhaustivité Exactitude	Les créances commerciales existent, se rapportent à des factures de ventes au nom de EJD, elles sont toutes présentes dans la comptabilité et les montants enregistrés sont conformes aux factures.
3	404	Factures à établir	Exactitude Cut-off	Les factures sont enregistrées dans l'exercice comptable auquel elles se rapportent et pour un montant correct.
1, 3	70	Chiffre d'affaires	Exhaustivité Exactitude Cut-off	Tout le chiffre d'affaires est comptabilisé et au bon montant. Il est également enregistré dans la bonne période.
	451	TVA à payer		Voir Cycle des Impôts
	708	Remises, ristournes, rabais accordés	Réalité Exactitude	Elles existent selon un contrat ou des conditions de vente et sont reprises au bon montant conformément à la facture de vente.
1, 2	407	Créances douteuses	Réalité Exhaustivité	Les créances sont réellement douteuses quant à leur recouvrement et, si elles le sont, sont toutes reprises.
1, 2	409	Réductions de valeur actées	Valorisation	Les réductions de valeur sur les créances douteuses sont correctement valorisées et conformément aux règles d'évaluation.
	290	Créances commerciales (à plus d'un	Réalité Exactitude	Ces créances existent au regard d'une facture, d'un contrat,... et sont enregistrées au bon montant.

		an)		
3	46	Acomptes reçus sur commandes	Exhaustivité Exactitude	Tous les acomptes reçus sur des commandes sont enregistrés dans ce compte et repris pour le bon montant.
	642	Moins-values sur réalisations de créances commerciales	Réalité Exactitude	Il y a réellement une moins-value sur les réalisations de créances commerciales (perte réelle est plus grande que la perte estimée ou aucune perte estimée comptabilisée), et elle est comptabilisée au bon montant.
	742	Plus-values sur réalisations de créances commerciales	Réalité Exactitude	Il y a réellement une plus-value sur réalisation de créances commerciales (le prix de la cession est plus élevé que la valeur nominale de la créance), et le montant comptabilisé est correct.
	0	Droits et engagements hors bilan	Réalité Exhaustivité Exactitude Valorisation Classification / Présentation	Tous les droits et engagements hors bilan relatifs aux ventes sont enregistrés et existent en vertu d'un contrat, d'une convention,... Ils ont été valorisés conformément à ces contrats ou conventions et comptabilisés correctement et conformément au droit comptable belge.

## E. Cycle de la trésorerie

Les valeurs disponibles (54/58) de la société Entreprises Jacques Delens se montent à 16.111.397 €. Les chèques n'étant plus utilisés en Belgique et les montants assez grands des ventes diminuant la probabilité de caisse indiquent que ce montant vient principalement des comptes bancaires et des virements internes s'il y en a.

Les charges et produits financiers liés aux comptes bancaires ne peuvent pas être donnés précisément mais ils seront respectivement de maximum 18.004 € et 71.137 € (annexe 6.11).

Seules les charges financières sont impactées par un compte de régularisation, à savoir le compte 492 (annexe 6.9), mais le montant précis ne peut pas être identifié.

RI	Compte	Libellé	Assertion	Justification du RAS
1	54/58	Valeurs disponibles	Réalité Exhaustivité Exactitude Cut-off	Les valeurs disponibles existent et se rapportent bien à EJD. Elles sont toutes enregistrées à leur montant correct. Elles sont enregistrées dans le bon exercice comptable (lié aux extraits de début ou fin d'année qui sont sur 2 ans).
2	65X	Charges bancaires	Exactitude Cut-off	Les montants des charges bancaires sont enregistrés correctement et dans le bon exercice.
2	492	Charges à imputer	Valorisation Cut-off	La séparation des exercices est effectuée et la part des charges financières à imputer est correctement valorisée.
2	75X	Produits bancaires	Exactitude Cut-off	Les produits bancaires sont correctement comptabilisés dans l'exercice auquel ils sont relatifs.

## F. Cycle des capitaux propres et des provisions

Le capital est de 7.500.000 € divisé en 50.700 actions et il est totalement souscrit. Il n'y a pas de primes d'émission et de plus-values de réévaluation.

Les réserves se composent de la réserve légale pour 750.000 € (10% du capital) et des réserves immunisées pour 21.815 €. Ces 2 réserves n'ont pas été mouvementées en 2017 et il n'y a pas d'autres réserves. Le bénéfice reporté de 2017 est de 3.886.299 €.

Il n'y a pas de subsides en capital ni d'avance aux associés.

Il y a deux types de provisions : pensions et obligations similaires pour 15.135 € et autres risques et charges pour 3.765.347 €. La première n'a pas évolué depuis 2016, tandis que la seconde a subi des constitutions (6380) pour 840.050 € et des utilisations et reprises (6381) pour 770.275 €. Selon l'annexe 6.8, la provision pour risques et charges se décompose en 3 provisions distinctes : 1.160.698 € pour exécution de commandes, 1.170.000 € pour garanties décennales et 1.434.649 € pour litiges sur chantiers.

Il n'y a pas d'impôts différés, les réserves immunisées ne viennent donc pas d'une taxation étalée de plus-value. Elle pourrait venir d'un Tax Shelter.

<b>RI</b>	<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Assertion</b>	<b>Justification du RAS</b>
	100	Capital souscrit	Réalité Exactitude	Le capital enregistré existe et a été enregistré au bon montant.
	130	Réserve légale	Exactitude	La réserve légale a été enregistrée au bon montant.
1	132	Réserves immunisées	Réalité Valorisation	Les réserves immunisées existent et sont correctement valorisées.
	140	Bénéfice reporté	Réalité Exactitude	Le montant du bénéfice reporté est enregistré correctement conformément à la décision de l'assemblée générale.
	790	Bénéfice reporté de l'exercice précédent	Exactitude	Le montant est correctement comptabilisé.
	693	Bénéfice à reporter	Exactitude	Le montant du bénéfice à reporter est conforme à la décision de l'assemblée générale.
2	160	Provisions pour pensions et obligations similaires		Voir Cycle du personnel
2	164/5	Provisions pour autres risques et charges	Réalité Exhaustivité Cut-off Valorisation	Les provisions sont toutes enregistrées et sont justifiées. Elles sont évaluées conformément aux règles d'évaluation et sont comptabilisées dans le bon exercice.
2	6380	Dotations	Valorisation	La dotation pour provisions pour autres risques et charges est évaluée en accord avec les règles d'évaluation.
2	6381	Utilisations et reprises	Valorisation	Idem pour les utilisations et reprises sur ces provisions.

## G. Cycle de l'endettement

La SA Entreprises Jacques Delens n'a aucun endettement long terme et court terme (financier). Elle possédait tout de même des établissements de crédit court terme (430/438) au 31/12/2016 pour 2.561.046 €, qui ont donc été totalement remboursés durant l'année 2017. Les charges de dettes de 2017 s'élèvent à 48.159 €. Celles-ci peuvent avoir été influencées par les charges à imputer.

RI	Compte	Libellé	Assertion	Justification du RAS
	430/438	Etablissements de crédit	Réalité Exhaustivité Exactitude	Les établissements de crédit sont des engagements réels de EJD, ils sont tous repris et à leur bon montant (selon le contrat).
2	650	Charges de dettes	Exactitude Cut-off	Les intérêts sont comptabilisés correctement et dans l'exercice comptable auxquels ils se rapportent.
2	492	Charges à imputer	Valorisation Cut-off	La séparation des exercices est effectuée et la part des charges de dettes à imputer est correctement valorisée.

## H. Cycle des achats

Le montant des dettes commerciales de EJD y compris les factures à recevoir s'élève à 37.063.651 €. Il n'y a pas de dettes commerciales à long terme. Le montant des achats en approvisionnements s'élèvent à 92.453.833 € et le montant total des achats de services et biens divers (hors 617 et 618) à 5.119.824 €<sup>76</sup> en 2017. La TVA totale déduite lors de l'exercice s'est élevée à 14.984.488 €. L'annexe 6.11 mentionne que le montant des escomptes obtenus sur achat est de 43.364 €.

---

<sup>76</sup> 5.432.682 - 76.666 - 236.192 = 5.119.824

Les comptes de régularisation actifs et passifs se composent exclusivement de charges d'exploitation payées d'avance (490) pour 185.913 € (annexe 6.6) et de charges d'exploitation et financières<sup>77</sup> à payer (492) pour 97.227 € (annexe 6.9).

Des acomptes sur achats peuvent avoir été versés par EJD mais ne peuvent pas être donnés avec précision.

<b>RI</b>	<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Assertion</b>	<b>Justification du RAS</b>
	440	Dettes commerciales	Réalité Exhaustivité Exactitude	Les dettes commerciales existent, se rapportent à des factures d'achats concernant EJD, elles sont toutes reprises dans la comptabilité et les montants enregistrés sont conformes aux factures.
4	444	Factures à recevoir	Exactitude Cut-off	Les factures d'achats sont enregistrées dans l'exercice comptable auquel elles se rapportent et pour un montant correct.
1, 2, 4	600/608	Approvisionnements et marchandises (achats)	Exhaustivité Exactitude Cut-off	Tous les achats sont comptabilisés et au bon montant. Ils sont également enregistrés dans la bonne période.
1, 2, 4	61	Services et biens divers (hors 617 et 618)	Exhaustivité Exactitude Cut-off	Idem que 60
	613	Honoraires d'avocats	Exhaustivité Exactitude	Tous les frais d'avocats sont enregistrés (afin d'identifier les litiges) et à leur bon montant.
	411	TVA à récupérer		Voir Cycle des impôts
	608	Remises, ristournes,	Réalité Exactitude	Elles existent selon un contrat ou des conditions de vente et sont reprises au bon montant conformément à la facture

<sup>77</sup> Voir « E. Cycle de la trésorerie » et « G. Cycle de l'endettement »

		rabais obtenus		d'achat.
4	490	Charges à reporter	Valorisation Cut-off	La séparation des exercices est effectuée et la part des charges à reporter est correctement valorisée.
4	492	Charges à imputer	Valorisation Cut-off	La séparation des exercices est effectuée et la part des charges à imputer est correctement valorisée.
	2906	Acomptes versés (à plus d'un an)	Exhaustivité Exactitude	Tous les acomptes versés sur créances commerciales à long terme sont bien repris dans ce compte et à un montant correct.
	406	Acomptes versés (à un an au plus)	Exhaustivité Exactitude	Tous les acomptes versés sur créances commerciales à court terme sont enregistrés et correctement comptabilisés.

## I. Cycle du personnel

Les rémunérations et charges sociales (454/459) de la société Entreprises Jacques Delens s'élèvent à 1.643.889 €, à noter qu'elles ne se rapportent pas à des dettes échues envers l'ONSS (annexe 6.9). Le solde du précompte professionnel retenu ne peut pas être déterminé mais l'on sait que le montant total retenu sur 2017 est de 2.835.444 € (annexe 6.13).

Les rémunérations et charges sociales en compte de charges sont de 14.806.160 € en 2017 et peuvent se décomposer comme suit à l'annexe 6.10 : 9.819.989 € de rémunérations et avantages sociaux directs (620), 3.490.102 € de cotisations patronales d'assurances sociales (621), 883.466 € de primes patronales pour assurances extralégales (622) et 612.604 € d'autres frais de personnel (623).

Les frais relatifs au personnel intérimaire (617) se sont élevés à 76.666 € en 2017 et les rémunérations des administrateurs (618) à 236.192 €.

RI	Compte	Libellé	Assertion	Justification du RAS
3	453	Précomptes retenus	Exhaustivité Exactitude Valorisation	Tous les précomptes imputés sont enregistrés, bien valorisés et comptabilisés au bon montant.

3	454	Office National de Sécurité Sociale	Exhaustivité Exactitude Valorisation	Tous les ONSS sont enregistrés, bien valorisés et correctement comptabilisés.
3	455	Rémunérations	Réalité Exhaustivité Exactitude Valorisation	Les rémunérations accordées se rapportent à des travailleurs de l'entreprise, elles sont toutes enregistrées au bon montant et bien valorisées.
	456	Pécules de vacances	Exhaustivité Exactitude Valorisation	Tous les pécules de vacances sont enregistrés, bien valorisés et correctement comptabilisés.
	459	Autres dettes sociales	Exhaustivité Exactitude	Les autres dettes sociales sont toutes enregistrées et comptabilisés de manière correcte (en fonction du contrat).
3	620	Rémunération et avantages sociaux directs	Réalité Exhaustivité Exactitude	Les rémunérations accordées se rapportent à des travailleurs de EJD, elles sont toutes enregistrées au montant correspondant aux contrats de travail.
3	621	Cotisations patronales d'assurances sociales	Exhaustivité Exactitude Valorisation	Idem que 454
	622	Primes patronales pour assurances extralégales	Exhaustivité Exactitude Valorisation	Elles sont toutes enregistrées, bien valorisées et correctement comptabilisées.
	623	Autres frais de personnel	Exhaustivité Exactitude	Idem que 459
	625	Provision pour pécule de vacances	Exhaustivité Exactitude Valorisation	Toutes les provisions pour pécule de vacances sont enregistrées, bien valorisées et comptabilisées au bon montant.
3	617	Personnel intérimaire	Exhaustivité Exactitude	Toutes les rémunérations du personnel intérimaires sont reprises et au montant exact.
	618	Administrateurs	Exhaustivité	Les rémunérations des administrateurs

			Exactitude	sont toutes comptabilisées au bon montant.
	160	Provisions pour pensions et obligations similaires	Réalité Exhaustivité Valorisation	Les provisions pour pensions et obligations similaires sont toutes enregistrées et justifiées. Elles sont évaluées conformément aux règles d'évaluation.

## J. Cycle des impôts

Les impôts présents au passif des comptes annuels de la société EJD s'élèvent à 1.152.281 €. Ceux-ci se composent entre autres des dettes fiscales estimées pour 199.415 € (relatives au calcul d'impôts estimés). Pour le reste, il s'agit de dettes fiscales non échues qui pourrait être des impôts à payer (452), du précompte (453) ou de la TVA (451). Les comptes de TVA ont déjà été détaillés dans les cycles précédents<sup>78</sup>. Il n'est cependant pas possible de savoir s'il reste un compte courant TVA ouvert.

Les impôts présents dans les autres créances à l'actif du bilan pourraient être de la TVA (411) ou des impôts à récupérer (412).

Au niveau du compte de résultat, 1.106.959 € sont des impôts et précomptes dus ou versés (6700 et 6702) y compris la charge fiscale estimée calculée. 478 € sont des suppléments d'impôts estimés (6711) et 380.549 € sont des régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales (77).

RI	Compte	Libellé	Assertion	Justification du RAS
	411	TVA à récupérer	Exhaustivité Exactitude	Toutes les TVA sont comptabilisées et reprises au bon montant (conformément aux factures).
2	451	TVA à payer	Exhaustivité Exactitude	Idem que 411

<sup>78</sup> Voir « D. Cycle des ventes » et « H. Cycle des achats »

1	412	Impôts à récupérer	Réalité Exhaustivité Exactitude	Les impôts à récupérer (avertissement extrait de rôle) se rapportent à EJD et sont tous correctement comptabilisés.
1	450	Dettes fiscales estimées	Valorisation	Les dettes fiscales estimées sont valorisées conformément au droit comptable belge.
1	452	Impôts à payer	Réalité Exhaustivité Exactitude	Les impôts à payer (avertissement extrait de rôle) se rapportent à EJD et sont tous comptabilisés au bon montant.
1	670	Impôts belges sur le résultat de l'exercice	Réalité Exhaustivité Exactitude Valorisation	Les impôts de l'exercice existent, sont tous enregistrés au bon montant et correctement évalués conformément au droit comptable belge.
1	77	Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	Réalité Exactitude Valorisation	Les régularisations existent, sont correctement évaluées et enregistrées.
	453	Précomptes retenus		Voir Cycle du personnel et Cycles des autres créances, dettes, charges et produits

### **K. Cycle des autres créances, dettes, charges et produits**

Les autres créances à un an au plus (41), déduction faite du montant de la créance sur les entreprises liées, s'élèvent à 5.195.675 €. Ce montant peut se composer de TVA ou d'impôts à récupérer que l'on a déjà abordés, mais il peut aussi se composer d'autres types de créances.

Les autres dettes à un an au plus se composent des dividendes<sup>79</sup> de l'année 2017 affectés et non encore payés, c'est-à-dire maximum 3.500.000 € (470) ainsi que d'éventuels dividendes non payés relatifs aux exercices antérieurs. Elles se composent aussi d'autres dettes diverses (48).

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 1.775.566 €. En supplément d'éventuelles plus-values sur réalisations d'immobilisations corporelles ou de créances commerciales, ils peuvent se composer de produits d'exploitation divers. L'annexe 6.10 des comptes annuels nous informe qu'il n'y a pas de subsides d'exploitation.

Les autres charges d'exploitation de EJD se composent d'impôts et taxes relatifs à l'exploitation pour 360.067 € et d'autres charges d'exploitation pour 868 €.

<b>RI</b>	<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Assertion</b>	<b>Justification du RAS</b>
1, 2	41	Autres créances (à un an au plus)	Réalité Exhaustivité Exactitude	Les autres créances (non relatives aux entreprises liées) existent en vertu d'un contrat ou d'une convention, elles sont toutes reprises dans la comptabilité et au bon montant conformément au contrat.
	470	Dividendes et tantièmes d'exercices antérieurs	Réalité Exactitude	Les dividendes d'exercices antérieurs existent en vertu de décisions antérieures de l'assemblée générale et sont comptabilisées au bon montant.
	471	Dividendes de l'exercice	Réalité Exactitude	Les dividendes de l'exercice existent suite à la décision d'affectation du résultat de l'exercice et leur montant est correct.
	694	Rémunération du capital	Exactitude	L'affectation est correctement comptabilisée.
	453	Précompte mobilier	Réalité Valorisation	Le précompte mobilier doit être appliqué sur les dividendes et il est valorisé conformément au droit belge.

<sup>79</sup> Du précompte mobilier devra être retenu sur le montant des dividendes si la société bénéficiaire ne détient pas au moins 25 % du capital de EJD pendant une période ininterrompue d'au moins 1 an (Avis CNC 133/4).

		retenu sur dividendes attribués		
2	48	Autres dettes (à un an au plus)	Réalité Exhaustivité Exactitude	Les autres dettes (non relatives aux entreprises liées) existent en vertu d'un contrat ou d'une convention, elles sont toutes enregistrées et au bon montant conformément au contrat.
3	743/749	Autres produits d'exploitation	Réalité Exhaustivité Exactitude Cut-off	Le autres produits d'exploitation existent et se rapportent à EJD, ils sont tous comptabilisés au bon montant et dans le bon exercice.
3	64	Autres charges d'exploitation	Réalité Exhaustivité Exactitude Cut-off	Le autres charges d'exploitation existent et se rapportent à EJD, elles sont toutes enregistrées au bon montant et dans l'exercice auquel elles se rapportent.

L'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives sont finies. Les masses bilantaires les plus importantes analysées ont été les immobilisations financières, les stocks, les achats et les ventes.

Cela constituera une base pour l'auditeur afin de concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit complémentaires dans le but de répondre aux risques identifiés, et pour ensuite forger son opinion sur les comptes annuels et ainsi établir son rapport.

## Conclusion

La première étape de la démarche a été de décrire de façon générale les Normes ISA. Ce sont les Normes Internationales d'Audit, c'est le référentiel de normes applicables aux auditeurs lors de la certification de comptes. Ensuite, nous avons énuméré trois phases lors d'un audit : évaluation des risques, réponse aux risques et établissement des rapports. Ces phases sont essentielles pour l'auditeur afin que son rapport et son opinion correspondent aux Normes ISA. La phase mise en avant dans ce mémoire est la première, et pour cela nous avons analysé la Norme ISA 315 qui représente la base d'un audit et de ce mémoire. Elle comprend la connaissance de l'entité, de son environnement et de son contrôle interne, l'identification et l'évaluation des risques inhérents et l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives. Cette phase va permettre à l'auditeur de pouvoir établir des procédures d'audit complémentaires afin de répondre aux risques identifiés et de pouvoir forger son opinion sur les comptes annuels.

Pour appliquer cette norme, le secteur de la construction a été choisi et analysé. C'est un secteur important en Belgique, il est mature et en difficulté, en partie à cause de l'environnement concurrentiel, mais enclin à de nombreuses évolutions. Le cas choisi est la SA Entreprises Jacques Delens, active depuis longtemps dans le secteur de la construction, de la rénovation et de la promotion immobilière. Cette entreprise, à la fois mère et filiale, est en très bonne santé financière et est réellement un exemple dans le secteur de la construction.

Suite à l'analyse des risques inhérents, 4 risques importants en sont ressortis : le risque de ne pas distinguer immobilisations et achats d'approvisionnement, le risque de mauvaise évaluation de l'état d'avancement des chantiers en cours à la fin de l'année, le risque de ne pas enregistrer le chiffre d'affaires sur le bon exercice comptable et le risque d'encodage des achats dans la mauvaise période comptable.

L'analyse des risques d'anomalies significatives a ensuite permis de rentrer en profondeur dans les comptes annuels de EJD et d'identifier et d'évaluer, pour chaque compte de la société, les RAS possibles. Les masses bilantaires les plus importantes sont les immobilisations financières, les stocks, les achats et les ventes.

Tout ce processus a été très enrichissant et la société EJD a été très intéressante à analyser. Cependant il faut savoir que chaque audit est différent en fonction de l'entreprise et ce même si elle appartient au même secteur.

## **Bibliographie**

### **Normes et Lois**

- « *Code des Sociétés* » du 7 mai 1999 (*abrogé*)
- « *Code des sociétés et associations* » du 23 mars 2019
- « *Loi sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes* » du 27 juin 1921 (*abrogée*)
- « *Norme relative à l'application des normes ISA en Belgique* » publiée par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, adoptée le 10/11/2009
- « *International Standards on Auditing - Normes Internationale d'Audit* » rédigées par l'IAASB

### **Comptes annuels**

- SA ENTREPRISES JACQUES DELENS (EJD), Comptes annuels relatifs à l'exercice couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017, déposés le 06/06/2018
- SA SUD CONSTRUCT, Comptes annuels relatifs à l'exercice couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017, déposés le 08/11/2018
- SPRL BATOREX (ancien COREBAT), Comptes annuels relatifs à l'exercice couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017, déposés le 26/09/2018

### **Publications professionnelles**

- BESIX Group, « *Rapport d'activités 2017* », rédigé par T. DOSSOGNE, J. DECERF, C. VERLOIGNE, L. DE JONGE
- BDO, ING et Fédération des Entreprises Belges (FEB), Novembre 2015, « *Gestion des Risques - Guide pratique pour une politique durable* », Risk Heat Map, pp. 18
- Commission des Normes Comptables (CNC), 1 mars 1998, « *Avis CNC 133/4 - Dettes découlant de l'affectation du résultat: distribution d'un dividende à une entreprise détenant au moins 25% du capital de la société distributrice* »
- Département de la Compétitivité et de l'Innovation (DGO6-SPW), Cellule d'Analyse Économique et Stratégique (SOGÉPA) et Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS), Février 2016, « *Rapport sur l'Économie Wallonne 2016* »

- Département de la Compétitivité et de l'Innovation (DGO6-SPW), Cellule d'Analyse Économique et Stratégique (SOGEPA) et Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS), Février 2017, « *Rapport sur l'Économie Wallonne 2017* »
- Fédération Internationale des Comptables - International Federation of Accountants (IFAC), troisième édition 2013, « *Guide to Using International Standards on Auditing in the Audits of Small and Medium-Sized Entities* », Tome 2
- SA ENTREPRISES JACQUES DELENS, « *Rapport d'activités 2017* », édité par D. MAGERAT
- Service Public de Wallonie (SPW), Cellule d'Analyse Économique et Stratégique (SOGEPA) et Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS), 2018, « *Rapport sur l'Économie Wallonne 2018* »
- Statistics Belgium (STABEL), « *Chiffres clés - Aperçu statistique de la Belgique 2017* »
- Statistics Belgium (STABEL), « *Chiffres clés - Aperçu statistique de la Belgique 2018* »

### **Livres**

- A. GAEREMYNCK, M. MILLIKENS et M. DE WOLF, « *Key Audit Matters (KAM)* », Centre d'Information du Révisorat d'Entreprises (ICCI) et Maklu, 2018, pp. 65-74

### **Sites internet**

- Banque Nationale Belge (BNB), « *Domaines de contrôle* », URL : <https://www.nbb.be/fr/supervision-financiere/contrôle-prudentiel/domaines-de-contrôle>
- Centre d'Information du Révisorat d'Entreprises (ICCI), 2018, « *Manuel relatif au système interne de contrôle qualité (norme ISQC 1 et loi du 7 décembre 2016) - version 2018* », 21/11/2018, URL : <https://www.icci.be/fr/avis/avis-detail-page/update-manuel-de-contr-le-qualit-interne-isqc-1>
- Centre Scientifique et Technique de la Construction (CSTC), « *Normes* », URL : [https://www.cstc.be/homepage/index.cfm?cat=services&sub=standards\\_regulations&pag=list](https://www.cstc.be/homepage/index.cfm?cat=services&sub=standards_regulations&pag=list)
- Corebat, « *Corebat - Accueil* », URL : <http://www.corebat.be/>

- Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS), « *IWEPS - Accueil* », URL : <https://www.iweeps.be/>
- International Federation of Accountants (IFAC), « *A propos IAASB* », URL : <https://www.iaasb.org/about-iaasb>
- International Federation of Accountants (IFAC), « *Les normes clarifiées* », URL : <https://www.iaasb.org/clarity-center/clarified-standards>
- Jacques Delens, « *Notre filiale Sud Construct* », URL : <https://www.jacquesdelens.be/fr/about/sud-construct>
- M. VANDERKELEN, 2017, « *Construction 4.0 Digital Wallonia. Des technologies au service des acteurs de la construction* », 31/03/2017, Digital Wallonia, URL : <https://www.digitalwallonia.be/fr/publications/construction40>
- Objectif BIM, « *Définition du BIM* », URL : <http://www.objectif-bim.com/index.php/bim-maquette-numerique/le-bim-en-bref/la-definition-du-bim>
- R. CHAUDOIR, 2018, « *« Stop au béton » : quel impact sur le marché immobilier ?* », 17/10/2018, Logic-Immo, URL : <https://www.logic-immo.be/fr/nouvelles-immo/stop-au-beton-quel-impact-sur-marche-immobilier-33245.html>
- Statistics Belgium (STABEL), 2019, « *Permis de bâtir : décembre 2018* », 04/04/2019, URL : <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/permis-de-batir-decembre-2018>
- Statistics Belgium (STABEL), « *STABEL - Accueil* », URL : <https://statbel.fgov.be/fr>



## Annexes



**LOUVAIN**  
School of Management

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN  
Louvain School of Management

Chaussée de Binche 151, 7000 Mons, Belgique | [www.uclouvain.be/lsm](http://www.uclouvain.be/lsm)